MEDIATHEQUE DE SAINTE GENEVIEVE
PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, EDUCATIF ET SOCIAL

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE **1**

PREAMBULE **3**

I. ETAT DES LIEUX **4**

1.1 Présentation de la ville **4**

1.2. Contexte socio-économique **5**

1.3 Les équipements et services socio-éducatifs **9**

1. 3.1 La vie scolaire 9

1.3.2 Les équipements sportifs et culturels 9

1.3.3 Le conseil Municipal des Jeunes 10

1.3.4 Les associations locales 10

1.3.5 Les évènements culturels 11

1.3.6 Les équipements et services numériques 11

1.4 Le contexte en matière de lecture publique **11**

1.4.1 Le réseaux de la lecture publique sur le territoire 11

1.4.2 La bibliothèque actuelle et les usages présents sur le territoire de la commune 12

1.4.3 Action culturelle 16

1.5 La synthèse **18**

II. LES ENJEUX ET LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET **19**

2.1 Textes de référence **19**

2.2 LES ENJEUX DU PROJET **21**

2.2.1 Des enjeux d'évolution des pratiques culturelles et des médiathèques 21

2.2.2 Des enjeux d'attractivité pour le territoire 21

2.2.3 Des enjeux de l'attractivité pour toucher tous les publics 22
2.3 LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET 23
2.3.1 Les actions en direction des enfants et la jeunesse 23
2.3.2 Les actions en direction des adultes et les familles. 26
2.3.3 Le numérique 28
2.3.4 La salle multiactivités culturelles /Auditorium 30
2.3.5 Le partenariat 32
III. Moyens 33
3.1 Locaux 33
3.1.1 L'accueil 35
3.1.2 Le bureau France Service 35
3.1.3 Les espaces documentaires 35
3.1.4 Les Espaces d'animations 36
3.1.5 Le jardin 36
3.2 Les collections 37
3.3 Les services à distance - les ressources numériques 40
3.3.1 L'informatique professionnel 40
3.3.2 Un portail de la médiathèque et le développement des réseaux sociaux. 40
3.3.3 Equipement numériques des espaces documentaires et récréatifs 41
3.4 Le Personnel 41
3.5 Les Horaires 44
3.6 Un Service libre, simple d'accès et gratuit 45
3.7 Plan d'action culturel 46
3.8 Budget du fonctionnement 47
3.9 Planning 48
IV EVALUATION 49
ANNEXES 51

PREAMBULE

La municipalité de Sainte Geneviève porte un projet ambitieux de construction d'une nouvelle médiathèque. Ce projet est le fruit d'une réflexion autour de l'importance d'un équipement culturel structurant dans le développement et l'attractivité de la commune pour tous les habitants du territoire.

Ancrée dans la commune depuis les décennies, la bibliothèque actuelle, ne répond plus aux normes en vigueur ni aux besoins et demandes de la population en matière de la lecture publique et action culturelle. Cependant forte de son expérience, elle saura s'adapter, développer ses services et en proposer de nouveaux notamment en intégrant les nouvelles technologies de l'information et de communication ainsi qu'en enrichissant son offre de programmation culturelle.

L'idée consiste à proposer une véritable « maison de service public culturel »[1] pour tous les habitants du territoire. D'un côté elle sera conçue comme « un troisième lieu », un espace agréable et convivial qui permettra de renouer des liens avec toutes les générations et groupes sociaux, ouvert au numérique, aux ateliers créatifs ainsi qu'aux pratiques artistiques amateurs : un lieu d'échanges et de rencontres. La participation des usagers dans l'activité de la bibliothèque sera mise en avant. De l'autre côté elle sera pensée comme un équipement culturel qui dispose d'une offre documentaire riche, aussi bien papier que numérique, et offre à la population une programmation culturelle variée. Tout enjeu culturel d'une bibliothèque consiste à offrir aux usagers une ouverture vers les savoirs, les connaissances, la formation, la littérature et l'imaginaire. C'est en créant cet espace du possible, que la bibliothèque de demain deviendra un facteur de cohésion sociale ainsi qu'un des points clés pour la valorisation et l'attractivité de la commune et un point d'ancrage pour ses habitants.

La médiathèque s'inscrit au cœur d'un projet public plus vaste regroupant l'aménagement d'un nouvel espace de stationnement, l'aménagement d'un jardin public et la qualification d'une venelle piétonne en direction du quartier résidentiel voisin. Le projet s'affirme alors comme un catalyseur de l'urbanité du centre-ville, dynamisant l'espace public piéton dans son ensemble, en mettant en relation les différents usages.

---

[1] **Expression d'Éric Orsenna dans « Le voyage dans les pays des bibliothèques », rapport pour le Ministère de la Culture, février 2018**

I. ETAT DES LIEUX

1.1 Présentation de la ville

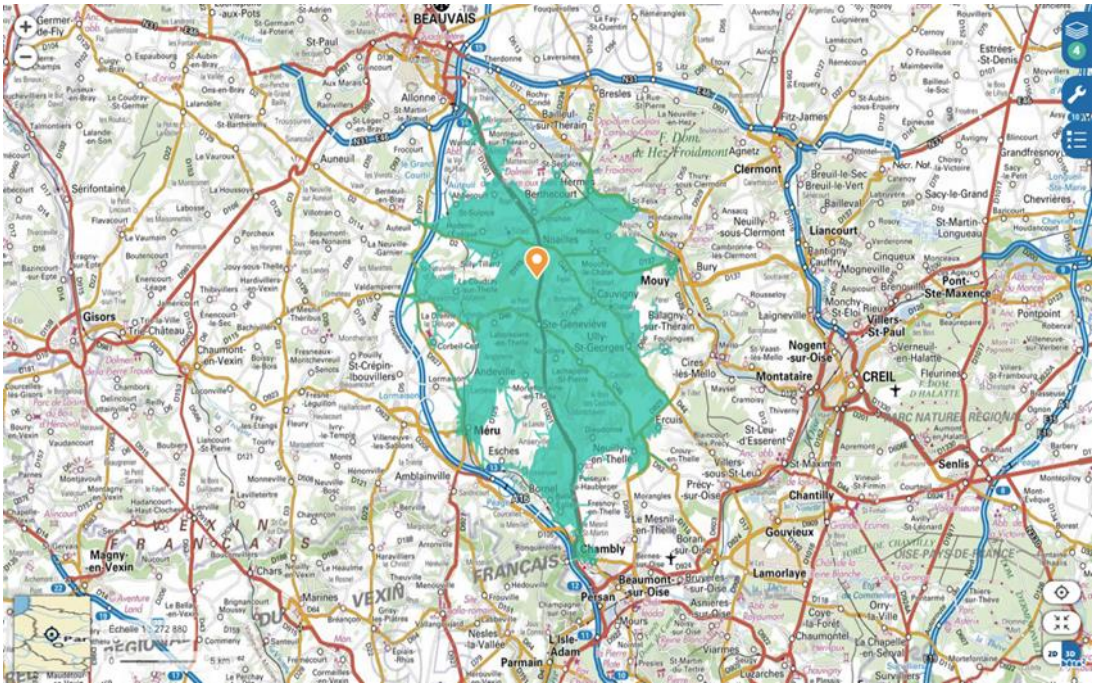

➢ Situation géographique et administrative

Sainte Geneviève est une commune frontalière, située au sud de l'Oise à une cinquantaine de kilomètres au nord de Paris et une vingtaine au sud de Beauvais, entre la région de l'Ile de France, le bassin parisien et l'agglomération de Beauvais, entre cette région très peuplée et urbaine et celle des grandes plaines agricoles picardes. Les champs de blé et de colza tout autour nous rappellent un riche patrimoine rural, de belles demeures en briques rouges au centre bourg, une importante activité en tabletterie et fabrique d'éventail au XIX siècle, quelques usines désaffectées, une réalité économique d'aujourd'hui, enfin de nombreux lotissements ainsi que des constructions sur chaque parcelle libre, la proximité de la région parisienne et l'arrivée massive depuis quelques décennies de nouvelles populations à la recherche d'immobilier au prix abordable.

Sainte Geneviève est membre de la communauté des communes Thelloise, le fruit d'une fusion résultant de la loi NOTRe de deux communautés de communes, celle du Pays du Thelle et de la Ruraloise. Aujourd'hui la nouvelle collectivité, très étendue, compte 61 248 habitants (INSEE 2019) et 40 communes. La culture ne fait pas partie des compétences choisies par les élus et les communes gardent une grande indépendance notamment dans le champ culturel et celui de la lecture publique. Plusieurs petites bibliothèques irriguent le territoire, mais seule la commune de Chambly, située à une quinzaine de km au sud et qui constitue de loin la ville la plus peuplée avec 10 147 habitants, a engagé une politique dynamique avec la construction d'une salle de spectacle et de cinéma de 452 places et d'une nouvelle médiathèque. L'offre reste globalement réduite. Quelques bibliothèques publiques du territoire organisent des comités de lecture communs, un prix littéraire Lirenthelle, et un salon du livre à Neuilly en Thelle. Il s'agit d'un travail spontané, sans aucune coordination et appui des tutelles, ce qui le rend peu visible auprès de la population, et limité au niveau des moyens financiers dans la mise

en place des manifestations communes.

Au dernier recensement de 2020 Sainte Geneviève comptait 3380 habitants. Il s'agit d'une population en augmentation constante (en 2007 elle comptait 2639 hab.), relativement jeune, peu formée ; le salaire médian s'élève à 22 480 euros par an, et le taux de chômage représente 11,2 % de la population active[2].

Sainte Geneviève peut être considérée comme rurale[3] par la surface importante des zones cultivées ou naturelles, par les caractéristiques de son habitat constitué essentiellement de maisons individuelles dont une majorité de propriétaires.

44 % des Génovéfains habitent la commune depuis au moins 10 ans mais la commune connaît un renouvellement significatif avec la construction de nouvelles maisons individuelles, 36,3 % de la population s'y est installée depuis 4 ans.

➢ Accessibilité

La commune s'étire le long de la route départementale 1001 (Paris-Calais), très fréquentée. La gare la plus proche se situe à 8 km au Déluge, mais la plupart des habitants prennent le train à Chambly à 15km. La faiblesse des transports en commun est un frein pour la population la plus défavorisée ou vieillissante. ^

➢ Activité administrative et économique

Le centre-ville, à l'écart de la route, se concentre autour de la mairie, de l'église (XIIIème siècle), des écoles, du centre de loisirs, de la salle polyvalente et enfin d'une bibliothèque municipale, créée en 1994. Un collège, un peu plus loin accueille environ 530 élèves. La commune accueille également un supermarché U, une pharmacie, un opticien, et trois boulangeries, quelques restaurants et bars ainsi qu'une Maison de la Presse. Quelques agences immobilières y sont installées ainsi qu'un salon de coiffure, un tatoueur, deux fleuristes, trois garages mais aussi un cabinet médical et paramédical (kinésithérapeute, pédicure).

1.2. Contexte socio-économique

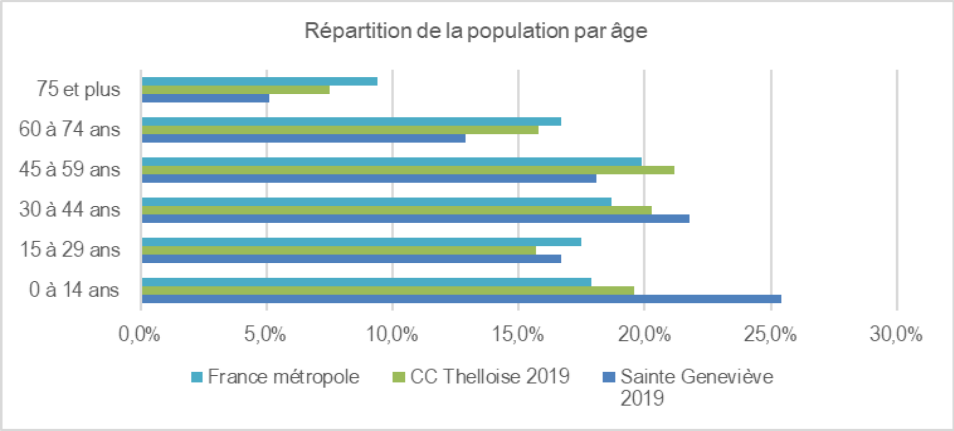

[2] Chiffres de l'INSEE de 2020, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-60575

[3] Selon la définition de ruralité de l'Insee et sa grille communale de densité, https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1902

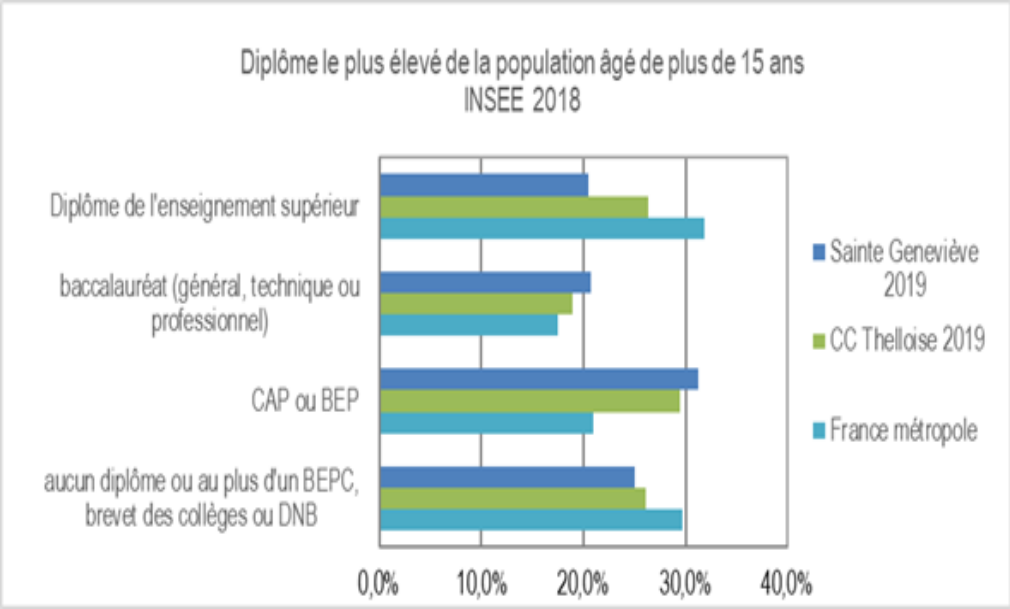

L'âge de la population

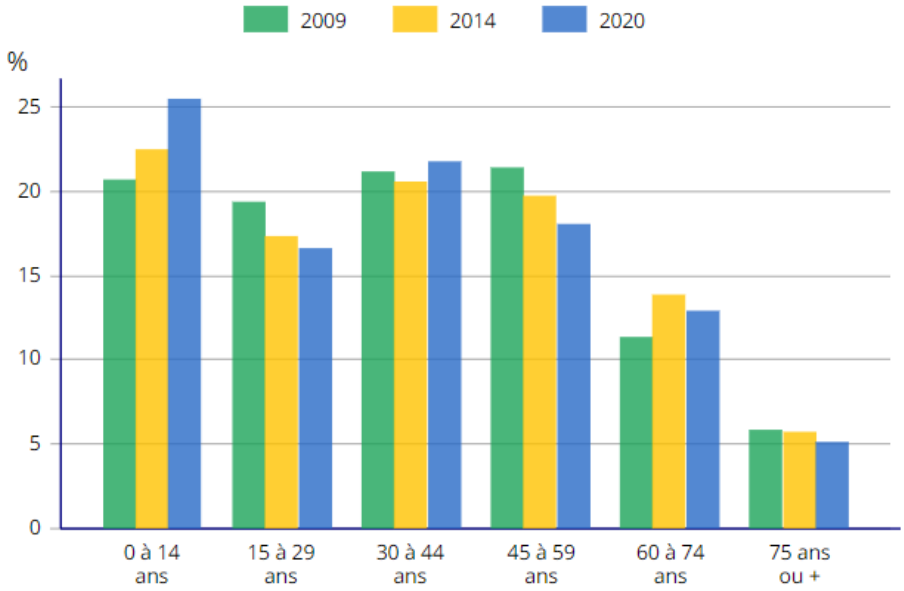

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

➢ Une commune familiale et en plein explosion démographique

La population de Sainte Geneviève est familiale et jeune : la part des moins de 14 ans représente le quart des habitants, soit nettement plus que la communauté de communes et que la moyenne nationale, et parallèlement la population de jeunes actifs, les 30 à 44 ans est logiquement plus importantes, plus de 64% de la population a moins de 44 ans, les seniors représentent 18% de la population.

Les communes voisines du bassin de desserte de Sainte-Geneviève, Laboissière-en-Thelle, Silly-Tillard, Noailles, Cauvigny, Novillers, La Chapelle-Saint-Pierre, Mortefontaine-en-Thelle, présentent des profils plus dans la moyenne territoriale. Cauvigny, Noailles et Mortefontaine dépassent les 20% de moins de 14 ans. On notera, comme à Sainte-Geneviève, que la population de ces communes a significativement augmenté sur la dernière décennie, mettant en évidence un phénomène de construction et de périurbanisation.

La ville de Sainte Geneviève dispose encore de capacités de construction inscrite au PLU.

➢ Une population peu diplômée

Le niveau de formation est en revanche inférieur à la moyenne territoriale.

Sainte-Geneviève ne compte que 41,2 % de diplômés disposant au minimum du baccalauréat contre 45,3 % et 49,4% respectivement en moyenne intercommunale et nationale.

Logiquement les catégories socio-professionnelles marquent une surreprésentation des ouvriers et professions intermédiaires.

Le niveau d'éducation de la population

	2009	**%**	**2014**	**%**	**2020**	**%**
Ensemble	**2 170**	**100,0**	**2 364**	**100,0**	**2 566**	**100%**
Agriculteurs exploitants	4	0,2	0	0.0	0	0.0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	79	3,6	66	2.8	92	3.6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	142	6.6	157	6.7	143	5.6
Professions intermédiaires	368	17.00	348	14.7	512	19.9
Employés	379	17.5	438	18.5	481	18.7
Ouvriers	472	21.8	459	19.4	491	19.1
Retraités	469	21.6	615	26.0	498	19.4
Autres personnes sans activité professionnelle	257	11.8	280	11.9	349	13.4

Sources : Sources : Insee, RP2009 et RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Diplôme et formation de la population selon le sexe en 2020

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	**2 289**	**1 111**	**1 177**
Part des titulaires en %			
d'aucun diplôme ou certificat d'études primaires	22.2	20.2	24.0
BEPC, brevet de collège, DNB	5.3	4.8	5.7
d'un CAP ou d'un BEP	31,3	36,6	26,4
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	20,7	19,2	22,1
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	20,5	19,2	21,8

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Nous sommes à la campagne, mais très peu d'agriculteurs actifs et très peu de commerçants également. Les professions intermédiaires, employés et ouvriers composent 60% de la population, les retraités 19%, la part de la population avec un diplôme de l'enseignement supérieur est faible.

➢ Précarité/ Richesse de la population

70% de la population est propriétaire de son logement, 50% des ménages sont imposés, et 8% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, le salaire médian s'élève à 22 480 euros par an (23 160 au niveau national), et le taux de chômage représente 11,2 % de la population active.

➢ Qualité de vie et attractivité de la commune pour y résider

44% de la population vit dans la commune depuis plus de 10 ans, 13% depuis moins de 2 ans.

➢ Isolement potentiel de la population

25% de la population vit seul (les femmes sont un peu plus touchées 13.3%), 13% sont des familles monoparentales dont 4.7 % (46 personnes) sont des hommes, 50% des couples vit avec des enfant, 32% des couples n'ont pas des enfants à charge.

➢ Mobilité

92% possède au moins une voiture, 87% de la population travaille en dehors de la commune et 90% de la population se rend au travail en voiture personnelle.

Ces dernières données nous indiquent qu'il s'agit d'une commune attirant les jeunes ménages qui s'y installent pour une période assez longue, investissant dans l'immobilier beaucoup moins cher que dans la région parisienne, qu'ils gardent pour autant comme bassin d'emploi. Il s'agit de navetteurs qui passent beaucoup de temps dans les trajets maison-travail. Très peu de personnes habitant la

commune y travaillent. Les transports en commun sont peu développés (service d'Oise Mobilité et Pass Thelle Bus), les habitants se déplacent principalement en voiture.

1.3 Les équipements et services socio-éducatifs

Vie sociale

- Maison Départementale de la Solidarité (Noailles) : une structure dépendant du département où les citoyens fragilisés peuvent trouver des aides et conseils face aux situations difficiles (suivi de grossesse, aide sociale à l'enfance, consultation de PMI, soutien aux personnes âgés)
- Centre Communal d'Action Sociale : un lieu d'accueil et d'information pour les personnes confrontées aux difficultés sociales, financières, familiales
- Permanence de l'assistante sociale à la mairie et sur rendez-vous
- Les Restos du Cœur (Noailles)
- Secours Catholique (Noailles)
- EHPAD Les Jardin d'Iroise (Laboissière en Thelle)
- Maison de l'Emploi, de la Formation et de la Solidarité (Mission Locale de l'arrondissement de Beauvais), permanences à la Mairie de Sainte-Geneviève, le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et sur rendez-vous.

1. 3.1 La vie scolaire

Petite enfance

- 40 assistantes maternelles agréées
- Halte Garderie Itinérante : le service de la Communauté de communes Thelloise, ouvert les mercredis de 9h à 17h

Vie scolaire et périscolaire

La ville compte trois écoles de l'enseignement maternel et primaire :

- Ecole Maternelle « Aux Jolis Pommiers » (150 élèves)
- Ecole élémentaire Roger Pauchet (60 élèves)
- Ecole élémentaire Camille Claudel (250 élèves)

Et un collège :

- Collège Léonard de Vinci (530 élèves)
- Accueil périscolaire, restaurant et accueil de loisirs : gérés en délégation de services publics par l'association l'ILEP

1.3.2 Les équipements sportifs et culturels

La commune possède quelques équipements sportifs :

- Un stade
- Un gymnase au collège Leonard de Vinci
- Espace Henri Denis (Dojo)

- Terrain de basket (Centre Yves Montand)
- Courts de tennis
- Equipements sportifs de proximité (skate park, city stade et une aire de jeux)

Sur le plan culturel l'équipement de la commune est très réduit :

- Bibliothèque municipale actuelle, ouverte en 1994.

1.3.3 Le conseil Municipal des Jeunes

Le conseil municipal des jeunes a été mis en place le 25 juin 2023 pour permettre aux jeunes de s'initier à la vie civique et participer activement aux actions de la commune tout en tenant compte de l'intérêt général.

Le CMJ est composé de tous jeunes résidants sur la commune et ses hameaux de 9 à 16 ans pour une durée de 1 an renouvelable.

Les jeunes élus s'engagent à agir, œuvrer, s'investir, informer les jeunes de la commune, participer aux différentes manifestations de la commune, cérémonies etc...

1.3.4 Les associations locales

Une dizaine d'associations propose des activités pour tous les Génovéfains :
Les associations à caractère socio-éducatif qui propose également quelques manifestations à caractère culturel :

- Centre Yves Montand (activités sportives et artistiques pour enfants et adultes : judo, gym, danse, yoga, piano, guitare, théâtre, couture, accueil du Cinérural), http://cym60.asso-web.com/
- Club loisirs des ainés génovéfains (CLAG), affilé à Génération mouvement qui se réclame également du développement culturel
- L'outil en main
- La Chouette Famille : association autour de la parentalité, ateliers parents/enfants
- Comité de Jumelage de l'Éventail (Les communes de Sainte Geneviève, Ully Saint Georges et Mortefontaine sont jumelées avec 6 communes du Piémont en Italie)
- AMAP « Les Saveurs du Thelle »
- Comité des Fêtes
- Apeepm (Association des parents d'élèves des écoles primaires et maternelles)
- Union des Mutilés Réformés et Anciens Combattants (UMRAC)
- Association autonome de parents d'élèves au collège Léonard de Vinci

Les associations à caractère sportif

- Club du Dragon d'Or (Kung-Fu)
- Tennis club de Sainte Geneviève
- Union Sportive de Sainte Geneviève (Football)
- Thelle Riders

1.3.5 Les évènements culturels

La bibliothèque municipale actuelle est le principal acteur de la commune à proposer des évènements culturels (participation au festival des Contes d'automne, ateliers de BDbus en fête, animations autour du Printemps des poètes, ateliers bébé lecteur, lecture à voix haute, thé littéraires, partenariat avec le théâtre du Beauvaisis, Scène Nationale). Voir en détails chapitre 1.4.2.
Le Centre Yves Montand accueille régulièrement le Ciné Rural qui propose une programmation récente pour enfants et adultes.
Le comité de fêtes organise des évènements festifs type Halloween, Ciné en plein air, soirée cabaret.
Le CLAG organise des sorties à caractère culturel et participe depuis 3 ans au festival picard Chès Wèppes avec l'Agence pour le Picard.

1.3.6 Les équipements et services numériques

La couverture internet de la commune est très bonne. Sainte-Geneviève est une ville Très Haut Débit (THD) avec 95.23% des logements éligibles à + de 30Mbit/s.
Les habitants bénéficient d'un réseau déployé de fibre optique significatif avec un accès pour 97.5% des logements.
Pourtant les inégalités d'accès à l'internet persistent car nombre des foyers ne disposent pas des outils informatiques et la commune ne propose aucun service public qui y est entièrement dédié.

- Initiation au numérique : ateliers numériques sur réservation gérés par la Communauté de Communes Thelloise

1.4 Le contexte en matière de lecture publique

La bibliothèque de Sainte Geneviève a été créée en 1994 par la municipalité. Elle a été installée au premier étage d'une ancienne usine des boutons désaffectée et servant de la salle polyvalente à la commune. Certes l'emplacement au centre du village, à proximité des écoles était parfait, cependant la pièce (50 m2) très petite et inaccessible aux PMR a très vite montré ses limites. Le choix était présenté comme provisoire, et comme c'est malheureusement souvent le cas, ce provisoire dure déjà 30 ans. La bibliothèque est très peu visible.
D'abord tenue par l'équipe des bénévoles, depuis juin 2009 elle est dirigée par une professionnelle, (cadre B de la fonction publique territoriale) qui entame un travail de modernisation du lieu et de mise aux normes nationales. Depuis son arrivée elle est secondée par des bénévoles dévoués.

1.4.1 Le réseaux de la lecture publique sur le territoire

Le territoire intercommunal est marqué par l'absence de grand équipement à l'exception de la future médiathèque de Chambly à l'extrême sud dont la date d'ouverture n'est pas encore connue.
Néanmoins, plusieurs petits équipements sont recensés

- Boran 223 m²
- Précy-sur-Oise 170 m²
- Neuilly-en-Thelle 150m²
- Villiers-saint Sépulcre (250 m²) au nord de Sainte Geneviève.

Toutes 4 sont concentrée dans le sud du territoire.
Le territoire compte également plusieurs petits équipements ou point lecture dont l'offre est très réduite. Une bibliothèque associative qui ne fait pas partie du réseau existe à Noailles.

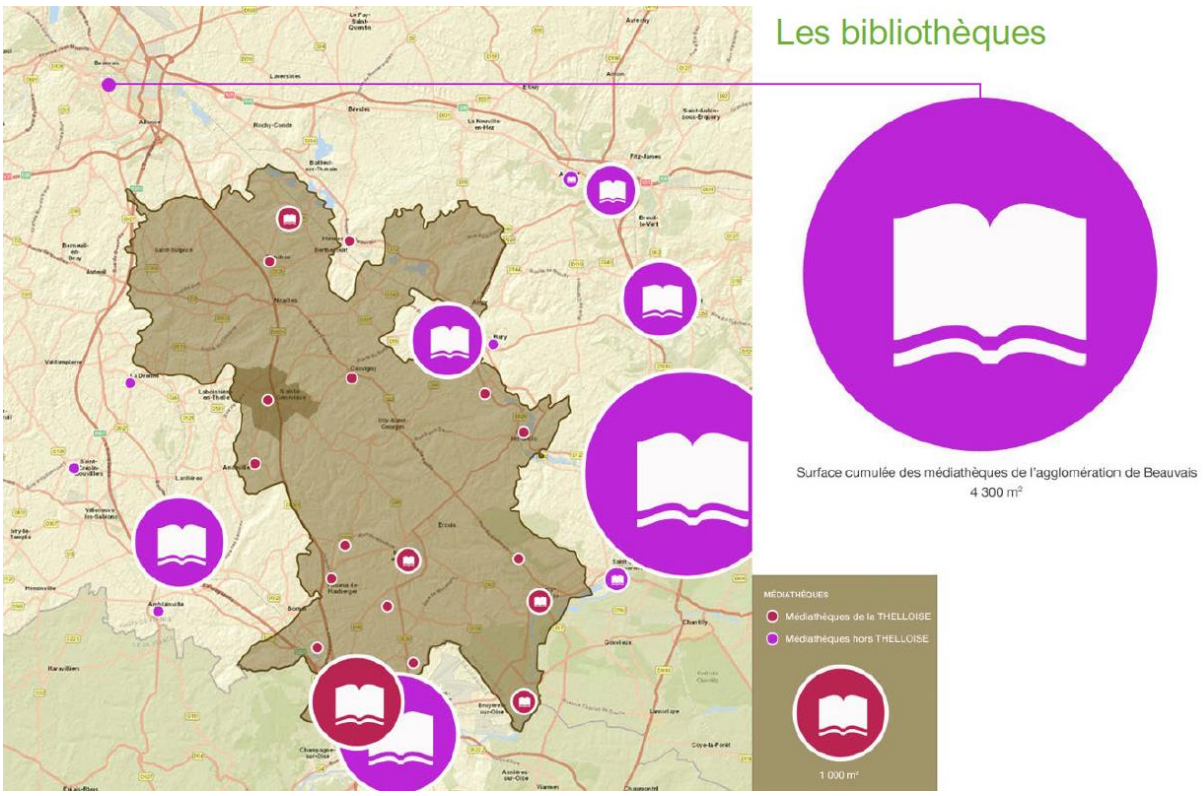

Hors de la Communauté de Communes de la Thelloise, Mouy à l'est (5 280 habitants) et Méru à l'ouest (14 703 habitants) disposent d'équipements d'environ 1 000 m², leur proximité géographique et la facilité d'accès génèrent probablement des pratiques par les habitants de la CCT.
La Communauté de Communes n'a pas de compétence en matière de lecture publique mais des coopérations entre équipements se sont développées avec Neuilly-en-Thelle, Dieudonné, Belle-Eglise, Fresnoy, Cauvigny dans le cadre du prix LirEnThelle dont l'action est limitée l'organisation d'un comité de lecture et d'une dictée. Un salon du livre est également organisé à Neuilly-en-Thelle auquel la commune de Sainte-Geneviève ne participe pas.
Le nord du territoire de la CCT est peu peuplé et peu couvert : cette situation doit pousser logiquement au développement de coopération entre communes, sous l'égide de la Communauté de Communes.
Ainsi la bibliothèque de Sainte Geneviève pourrait être considérée comme un pôle de proximité, et couvrir un bassin de l'ordre de 10 000 habitants, y compris la commune de Noailles.

1.4.2 La bibliothèque actuelle et les usages présents sur le territoire de la commune

➢ Un emplacement favorable mais peu visible et hors réglementation en vigueur.

La bibliothèque actuelle est installée au cœur du bourg mais dans des locaux non adaptés aux ERP. Il s'agit d'un local de 70 m2, au premier étage d'une ancienne usine.
° les locaux sont vétustes (mal isolés, problème de chauffage récurrent)

° l'emplacement au premier étage exclut les personnes à mobilité réduite les handicapées, personnes âgées et accompagnateurs de jeunes enfants)
° la bibliothèque est très peu visible/lisible de l'extérieur, la signalétique est discrète, les ouvertures en hauteur ne donnent pas à voir ce qu'il se passe à l'intérieur

➢ Des espaces d'accueil largement insuffisants

La surface de la bibliothèque actuelle est largement insuffisante pour la population grandissante de

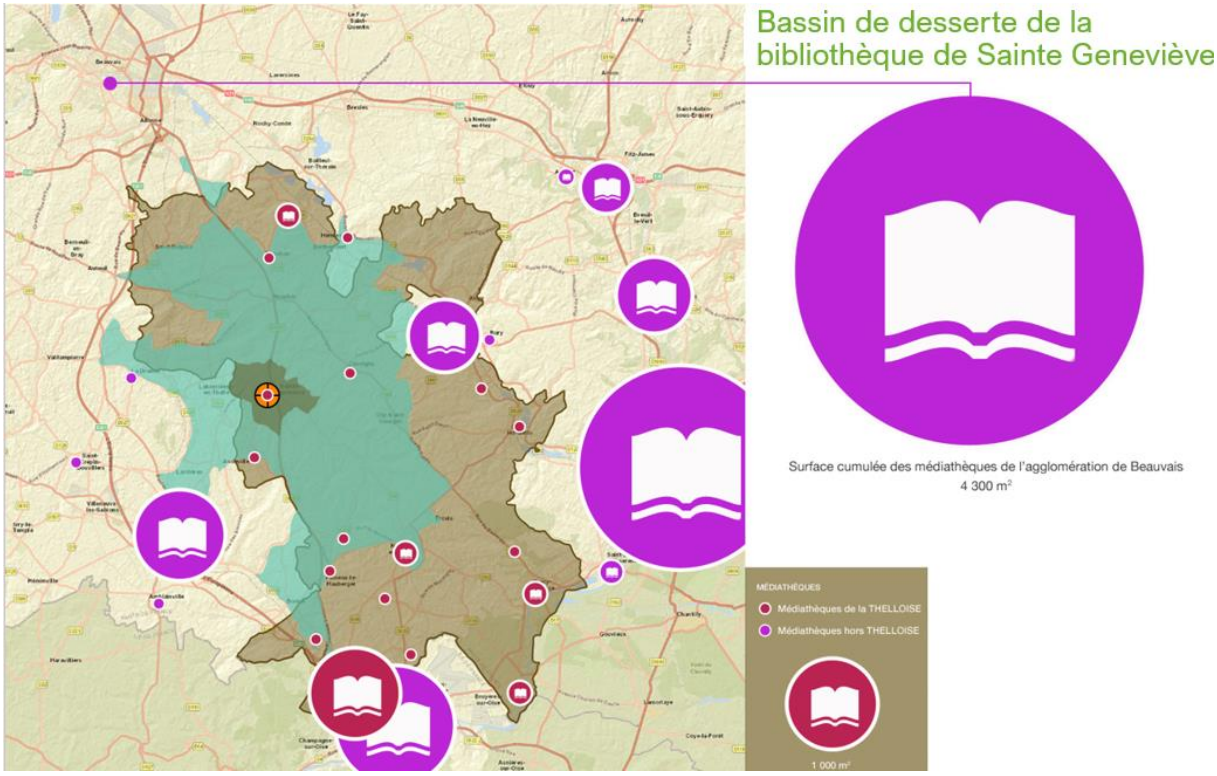

la commune et les usages demandés par la population et les professionnels. L'accueil des différents publics est entravé par :
▪ Des espaces insuffisants pour présenter les collections de manière attractive et chaleureuse : les rayonnages paraissent par conséquent très chargés
▪ Des mobiliers anciens, d'âge et de qualité variables, qui manquent globalement d'attrait.
▪ Des rayonnages denses et resserrés (entrave à la visibilité, à l'impression d'espace)
▪ Des espaces peu modulables : absence de mobiliers sur roulettes, petites pièces …
▪ Manque de places assise ou espaces « confort »
▪ Aucun espace interne et des espaces de stockage très limités
▪ Petite espace d'animation pour accueillir des classes et les ateliers créatifs qui demande à chaque fois un important travail de mise en place des chaises
Globalement, il manque d'espaces adaptés à différents publics et différents usages dans la médiathèque afin d'en faire un lieu à la fois utile, agréable et chaleureux.
Pour rappel le Ministère de la Culture préconise 0.07m2 par habitant (voire même 1m2/habitant).
Sainte Geneviève possède aujourd'hui un local de 0.02m2/hab.

➢ Des modalités d'accès à améliorer

° Horaires
La bibliothèque est ouverte 12h30 par semaine au tout public, répartie tout au long de la semaine avec une nocturne mardi jusqu'à 19h. Un chiffre en déca de la moyenne nationale qui est de 21h pour les communes de +2000 hab.

Jour	heures ouverture/jour
Lundi	0.00
Mardi 16h30-19h00	2.30
Mercredi 10h00-12h00 15h00-18h30	5.30
Jeudi 16h30-18h30	2.00
Vendredi	0.00
Samedi 10h-12h30	2.30
Dimanche*	0.00
Total Hebdo :	**12h30**

° Tarifs

L'adhésion et tous les services offerts par la bibliothèque sont gratuits pour tous les usagers.
De nombreuses études montrent qu'il est préférable de laisser l'accès à la bibliothèque et les services proposées gratuits, l'adhésion payante est souvent un frein pour attirer les publics peu enclins à fréquenter les bibliothèques, une barrière symbolique très forte.
Cette barrière tarifaire pose question au regard du poids dérisoire des recettes engendrées par rapport au budget annuel de fonctionnement du service et des contraintes pour l'équipe (règlement des droits d'inscription, gestion de la caisse, des comptes, etc.)

➢ Personnel

- Une salariée de catégorie B filière culture (Assistant de conservation principale 2end classe) à plein temps, disposant d'une formation supérieure, niveau Master métier livre et management d'organisations culturelles, 1 ETP
- 1 bénévole disposant de la formation initiale de la MDO et continuant à suivre d'autres modules proposés par celle-ci.

Le personnel de la bibliothèque se forme régulièrement, en 2023 54 h de formation en total.
L'équipe est insuffisante pour assureur la transition entre les deux structures et un service de lecture publique à hauteur des besoins d'une ville de 3500 habitants et des services qui doivent ou peuvent y être développés.
Les préconisations minimales du Ministère s'élève à 1 ETP pour 2000 habitants.

➢ Offre documentaire et services

° Les collections
Le fonds propre est relativement diversifié et étoffé, composé :
- d'imprimés (5904 au total)

- de documents audio (184) et de documents vidéo (37)
- une offre de périodiques (10 titres)

Ce qui représente **1.6 imprimés / hab**.

Il est complété par un **fonds prêté par la Médiathèque Départementale de l'Oise** : 2080 documents tous supports confondus ce **qui représente 26% du fonds total**

Un taux de désherbage de 4% en 2023, permettant le renouvellement des collections

Ressources numériques et services

° Une offre documentaire dématérialisée est également proposée aux inscrits, via l'offre « Ma médiathèque Numérique » déployée par la MDO (VOD, presse, modules d'autoformation, ressources jeunesse…)

° La médiathèque dispose **d'un poste informatique** connecté à internet et mis à la disposition du public

° Aucune tablette, aucune liseuse, aucune borne d'écoute ni de visionnage de films

° Le wifi n'est pas accessible sur place

° La médiathèque ne dispose **pas à ce jour d'un site internet propre,** donnant accès aux actualités, aux informations pratiques, au compte usager, au catalogue en ligne… une page d'informations sur le site de la mairie est néanmoins accessible. La médiathèque est en revanche présente sur Facebook et sur Instagram, avec une mise à jour régulière.

➢ Budget

Livres imprimés	6000 €
Périodiques	500 €
Documents sonores et vidéos	500 €
Autres documents non électroniques	0 €
Jeux vidéos sur support	0 €
Total de dépenses d'acquisitions	**7000 €**

➢ Un impact public intéressant, mais à élargir

Catégories	Emprunteurs actifs 2023
0-14 ans	111
15-64 ans	113
65 et plus	16
TOTAL	**240**
Nouveaux inscrits	99 (54 adultes, 45 enfants)
Collectivités	17 (classes)

Le chiffre peut paraître très bas (7% de la population emprunte des documents) cependant il faut le relativiser, il ne reflète pas la fréquentation de la bibliothèque et l'utilisation des services proposés. Il faut mentionner 555 inscrits (16.27% de la population). Il s'agit des usagers à jour de leur cotisation, c'est-à-dire des inscrits qui sont venus au moins une fois échanger avec le personnel. Les écoliers du

primaire (17 classes) ne sont pas pris en compte dans ces chiffres et pourtant ils fréquentent régulièrement la bibliothèque et y empruntent des documents.
80% des usagers résident dans la commune de Sainte Geneviève, 6% à La Chapelle Saint Pierre, 4% à Noailles, les 10% se répartissent sur d'autres communes de la région (Cauvigny, Silly Tillard, Mortefontaine).

Quelques manquements de modalités d'inscription sont également à signaler, souvent une seule carte a été délivrée pour toute la famille. En fin nous avons de plus en plus de personnes qui viennent à la bibliothèque sans y être inscrits et sans emprunter des livres (enfants qui attendent leurs parents le soir à la bibliothèque, une maman qui dépose ses enfants à l'Association Outil en main les mercredis et vient en attendant travailler à la bibliothèque, les assistantes maternelles qui participent aux séances de bébé lecteur et qui n'empruntent pas des livres).
En 2023 nous avons eu 99 nouveaux inscrits, 30% de plus qu'en 2022. Le plus difficile reste à fidéliser ses nouveaux inscrits.
Le nombre de prêt augment significativement depuis quelques années.
En 2018 : 4659 (avant la pandémie)
En 2019 : 4662
En 2020 : 3384
En 2021 : 6099
En 2022 : 5683
En 2023 : 6631

1.4.3 Action culturelle

Les usages proposés aujourd'hui à Sainte Geneviève sont relativement réduits mais marquent un engagement en faveur du spectacle vivant (partenariat avec le théâtre du Beauvaisis, les Moulins de Chambly, avec des comédiens) et du cinéma.
Les lieux de diffusion actuels sont :
° La salle polyvalente,
° Le centre Yves Montant situé au nord de la commune.
L'association Cinérural 60 assure, 1 projection tous les 2 mois au Centre Yves Montand, la salle polyvalente accueille également le festival Contes d'Automne (1 spectacle) porté par la médiathèque départementale de l'Oise et grâce au partenariat avec le théâtre du Beauvaisis nous bénéficions de deux spectacles à Sainte Geneviève et 4 sorties au théâtre à Beauvais.
Le collège de la commune a bénéficié, toujours avec l'association Ciné rural, de 4 séances de projection en 2022.
En 2023, 199 animations ont été proposées par la bibliothèque aux habitants, dont 150 accueils de scolaires. Ce chiffre montre un important déséquilibre au profit de ce public qui mobilise 11h de travail hebdomadaire.

Les animations 2023

Nom de l'animation	**Nombre d'animations dans l'année**	**Nombre de personnes touchées**
Accueil des scolaires	150	Tous les écoliers
Thé littéraire	7	8
Papotage littéraire	3	10
Bébé lecteur	21	30
Lirenthelle Jeunesse	1	8
Lirenthelle Adultes	1	50
Atelier Stop Motion avec Ciné Rural	1	7
Atelier Théâtre	4	8
Festival Contes d'automne	1	90
Spectacle en partenariat avec Tdb°	2	100
Sorties aux théâtres	5	60
Ateliers créatifs Printemps des poètes	2	12
Matinée Lafontaine	1	30
Total (hors accueils scolaires)	**49**	**413**
Total avec accueils scolaires	**199**	**800**

En matière de numérique, la ville propose :
°des ateliers numériques organisés par la Thelloise (1 animateur numérique)
° un accompagnement aux administratives en ligne par la Maison France Service (à venir)
Les ressources numériques de la médiathèque départementale sont mises à disposition des habitants mais restent aujourd'hui très peu utilisées.

1.5 La synthèse

La bibliothèque de Sainte Geneviève, bien que situé en plein cœur du bourg, ne répond plus aux besoins de sa population, et doit évoluer pour offrir aux publics les services et ressources d'une médiathèque contemporaine.

Au premier étage d'un bâtiment vieillissant, elle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, les horaires d'ouverture et le personnel qualifié sont insuffisants, la superficie exiguë et un aménagement intérieur ne permettent pas de développer davantage cet équipement et en créer une médiathèque moderne, véritable espace de partage et de convivialité d'un côté, et un équipement d'accès à la connaissance et la culture pour tous de l'autre.

Atouts	Faiblesse
° Un emplacement central dans la ville ° Une équipe de 2 personnes : un salarié + un bénévole (1.5 ETP), dynamique, engagée et formée ° Des efforts d'adaptation à la configuration actuelle (organisation des ateliers, des animations régulières et ponctuelles, un gros travail de communication et médiation) ° Une inscription gratuite pour les usagers ° Des ouvertures en soirée	° Une bibliothèque clairement sous dimensionnée, inadaptée et hors réglementation en vigueur ° Un manque de personnel salarié ° Des horaires insuffisants
° Des collections renouvelées grâce à un budget d'acquisition régulier et conséquent ° Des apports réguliers de la MDO ° Des animations régulières et ponctuelles qui redonnent la visibilité à la bibliothèque	° L'impossibilité de mettre en valeur les documents, les collections trop serrées ° Pas d'espace d'animation spécifique ° Pas de lieu ni services pour attirer les adolescents ° Un budget d'animation dédié à la bibliothèque insuffisant ° Un temps de travail trop restreint pour mener de nouveaux projets culturels
° Un partenariat avec le théâtre du Beauvaisis très riche (spectacles à Beauvais, spectacle à Sainte Geneviève, atelier théâtre, résidence d'artiste) qui offre à la population un accès à la culture de qualité et une belle expérience artistique	° La bibliothèque n'est pas identifiée par toute la population comme un lieu de vie et de rencontres
° Un impact public permettant une vraie progression, avec 16% d'inscrits	° Manque de moyens humains pour la communication et la médiation

II. LES ENJEUX ET LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET

L'état des lieux de la bibliothèque existante montre ses forces (fort ancrage dans la commune, un nombre des usagers important, acteur actif de la vie culturelle de la commune), mais avant tout ses faiblesses liées aux locaux et au manque de moyens humains et financiers pour développer l'activité et l'adapter aux besoins de la population actuelle. Dans la partie qui suit il sera question des objectifs de la nouvelle médiathèque et des axes stratégiques à mettre en place durant les années à venir pour que cet équipement devienne une véritable « maison de service public culturel » : un lieu de ressources documentaires et littéraires, un lieu connecté pour diminuer la fracture numérique dont souffre une partie de la population, un lieu de rencontre et partage, et enfin un lieu de diffusion et d'animation culturelle.

2.1 Textes de référence

Dans la réflexion autour des objectifs, autour du « pourquoi » d'une nouvelle médiathèque pour la commune de Sainte Geneviève, il paraît important de se référer tout d'abord aux textes de référence qui cadrent les missions fondamentales des médiathèques et qui laissent une grande souplesse à chaque projet selon ses besoins.
Voir les annexes et liens web :

- **Code de déontologie des bibliothécaires (2020)** https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/code_deontologie_bibliothecaires_2020.pdf
- **Le Manifeste de l'Unesco sur la Bibliothèque Publique (juillet 2022)** https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%c3%a8ques%20publiques.v2.pdf
- **Le Manifeste Internet IFLA, Fédération Internationale des Associations des Bibliothécaires et des Bibliothèques (Version 2014)** https://www.ifla.org/files/assets/faife/publications/policy-documents/internet-manifesto-2014-fr.pdf
- **La loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique** https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514

Le Manifeste de l'Unesco (novelle version adoptée en juillet 2022) synthétise les missions fondamentales :

« Les missions-clés suivantes, qui ont trait à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation, à l'inclusion, à la participation citoyenne et à la culture, doivent être au cœur des services des bibliothèques publiques. Grâce à ces missions-clés, les bibliothèques publiques contribuent aux objectifs de développement durable et à la construction de sociétés plus équitables, humaines et durables :

• Fournir l'accès à un large éventail d'informations et d'idées, libres de toute censure, soutenir l'éducation formelle et informelle à tous niveaux ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, en permettant la poursuite continue, volontaire et autonome de l'acquisition de connaissances pour les personnes à tous les âges de la vie ;

• Offrir des possibilités de développement créatif personnel, stimuler l'imagination, la créativité, la curiosité et l'empathie ;

• Créer et renforcer les habitudes de lecture chez les enfants, de la naissance à l'âge adulte ;

• Initier, soutenir et participer à des activités et des programmes d'alphabétisation pour développer les compétences en lecture et en écriture, faciliter le développement de l'éducation aux médias et à l'information et des compétences numériques pour tous les individus, à tous les âges, dans une logique de construction d'une société informée et démocratique ;

• Offrir à leurs publics des services sur place et à distance grâce aux technologies numériques permettant chaque fois que possible l'accès aux informations, aux collections et aux programmes ;

• Garantir l'accès de tous à tous types d'informations relatives aux différentes populations et aux possibilités d'organisations sociales, en assumant son rôle d'acteur de la cohésion sociale ;

• Fournir à leurs publics l'accès aux connaissances scientifiques, telles que les résultats de la recherche et les informations sur la santé, qui peuvent impacter la vie de leurs usagers, ainsi que favoriser la participation au progrès scientifique ;

• Fournir des services d'information adéquats aux entreprises, associations et groupes locaux organisés autour d'un centre d'intérêt ;

• Préserver et permettre l'accès aux données, aux connaissances et au patrimoine locaux et autochtones (y compris à la tradition orale), en fournissant un environnement dans lequel la population peut jouer un rôle actif dans l'identification des documents et objets à collecter, à préserver et à partager, conformément aux souhaits des personnes concernées ;

• Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;

• Promouvoir la préservation des expressions et du patrimoine culturels et un accès pertinent à ces contenus, le contact avec les arts, le libre accès aux connaissances scientifiques, la recherche et les innovations, telles qu'elles s'expriment dans les médias traditionnels, sous forme numérisée ou nativement numérique. »

2.2 LES ENJEUX DU PROJET

2.2.1 Des enjeux d'évolution des pratiques culturelles et des médiathèques

Les mutations sociales et technologiques des dernières décennies ont largement élargi le champ d'action des équipements de lecture publique. Premier service culturel de proximité, les médiathèques ont désormais à répondre aux enjeux d'une société :

• De loisirs
La médiathèque devra prendre toute sa place au cœur des lieux de loisirs et de détente de la commune et soutiendra avantageusement les possibilités de pratiques artistiques et créatives à Sainte Geneviève. Son auditorium et la programmation culturelle permettront de développer et d'inscrire la présence du spectacle vivant et du cinéma sur le territoire.

• Des savoirs
Les savoirs en évolution constante s'acquièrent désormais autant par des démarches individuelles que par l'accompagnement éducatif ou familial. Bien au-delà d'une offre traditionnelle de documents imprimés, la médiathèque devra devenir un lieu ressource d'autoformation permanente, en favorisant tous les modes d'apprentissage et d'accès à des connaissances multiples et vivantes.

• De la citoyenneté
Dans une société de disparition d'espaces/moments partagés, la médiathèque, lieu public libre et ouvert à tous, a une fonction essentielle de sociabilisation et d'échanges. Elle devra favoriser la mixité des publics, des usages et des perceptions, en étant tout à la fois accessible à chacun et ancrée dans l'actualité et son territoire.

• De la coopération
La médiathèque de Sainte Geneviève se positionnera comme un espace ouvert et participatif, qui œuvre à une culture dynamique et partagée.

• Numérique
La prédominance des supports et outils numériques modifie l'ensemble des pratiques quotidiennes et interroge l'accessibilité des informations, des droits et de la création culturelle. La médiathèque de Sainte Geneviève devra prendre en compte ces nouveaux besoins et usages, par ses espaces et son offre de ressources, de services et d'animations.

2.2.2 Des enjeux d'attractivité pour le territoire

Par la métamorphose de la bibliothèque vers un service public ambitieux et dédié à la vie culturelle, la ville de Sainte Geneviève affirme sa volonté d'une dynamique communale repensée. Le projet permet donc aussi de répondre à des enjeux territoriaux spécifiques :

• De renforcement de l'attractivité de Sainte Geneviève
La médiathèque constituera un signe fort d'une politique publique soucieuse du bien-être des habitants, et une vraie préoccupation des attentes des populations de tous âges. Elle peut constituer

un point positif important pour l'image de la commune, rayonner sur les communes avoisinantes et contribuer à l'installation des ménages, notamment en attirant des familles.

• En croisant les activités culturelles et les services sociaux au sein d'une structure centrale
En proposant une offre documentaire variée, le programme d'animation culturelle variée ainsi que certains services sociaux (Bureau France service, permanence de assistances sociales), la création de la médiathèque permettra à la fois de donner de la visibilité à ces activités, et de les mettre en résonance par la réunion de leurs différents publics.

• Une salle multiactivités culturelles/auditorium permettant de renforcer la diffusion des spectacles vivants et audiovisuels de la commune.
La construction d'un nouvel équipement est pour la ville de Sainte Geneviève l'occasion de se doter d'un espace de diffusion adapté à la qualité des spectacles qu'elle accueille. : une petite salle de diffusion permettra ainsi l'accueil de spectacles de petites dimensions dans des conditions de confort pour les spectateurs et les artistes largement augmentées.
Il s'agit d'apporter au public, peu habitué à fréquenter les théâtres, une expérience de qualité, au plus près de chez eux, facile d'accès parce qu'intégrée à un endroit familier.

2.2.3 Des enjeux d'attractivité pour toucher tous les publics

• La médiathèque accueillera des publics variés, tous fortement présents sur son territoire.

° Des enfants et des jeunes :
- des besoins d'apprentissages, d'éveil de l'imaginaire,
- la recherche de loisirs, de socialisation, d'affirmation de soi
- une forte appétence pour le numérique, le jeu et l'image
- des découvertes culturelles accompagnées puis en autonomie

° Des adultes de 25 à 55 ans :
- des actifs, peu disponibles en journée la semaine
- avec des besoins de services à distance/en ligne, de simplification
- des accompagnateurs de jeunes enfants ou personnes sans activité
- en quête de loisirs, de détente, de convivialité sur leur temps libre
- avec des usages individuels ou familiaux

° Des plus de 55 ans
- Souvent disponibles
- Avec parfois des besoins de ressources/services adaptés
- Avec des attentes de liens sociaux, d'activités partagées

• L'animation et la convivialité seront au cœur du projet
Dans la perspective de favoriser l'échange entre habitants, le confort et la convivialité seront au centre du projet.

2.3 LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET

La création de la médiathèque répondra à ces enjeux par le déploiement d'un service de lecture publique contemporain, largement ouvert et évolutif, qui devra s'ancrer dans le quotidien des habitants et la vie de Sainte Geneviève. Dans ce but, le service s'organisera autour de trois grands axes transversaux et complémentaires, qui en définissent les priorités.
° Favoriser l'accès à la connaissance et à la culture pour tous.
° Favoriser le lien social par le loisir et la créativité.
° Créer une nouvelle dynamique au cœur du bourg en offrant un véritable lieu de vie autour de la culture, partage et échange.

2.3.1 Les actions en direction des enfants et la jeunesse

La sensibilisation des enfants, dès leur plus jeune âge, aux livres, à la lecture, et à la richesse de langage constitue un moyen essentiel de construction de soi et du rapport à l'autre. Les études scientifiques récentes sont unanimes sur les effets néfastes de la surexposition aux écrans des jeunes enfants, tels que les troubles comportementaux, le repli sur soi, le retard du langage.[4]

L'ACTION CULTURELLE

° L'accueil régulier des scolaires sera maintenu (chaque classe se rend une fois par mois à la bibliothèque),
° Autres actions à développer (résidences d'auteur, ateliers d'écriture et de lecture à haute voix).
° Les nouveaux locaux de la médiathèque permettront la mise en place des diverses actions avec les acteurs éducatifs et artistiques du territoire (collège, association *On a Marché sur la Bulle*, *Ombelliscience*, *Agence régionale du livre et de la lecture*) qui proposent une large offre de manifestations de sensibilisation à la création et médiation scientifique, que les locaux actuels ne sont pas en mesure d'accueillir.
° Pour recréer les liens avec les adolescents, divers ateliers numériques leur seront proposés (ex. savoir reconnaître les fake news, création d'un Web Radio), ainsi que des rencontres avec les écrivains et les artistes de la région.
° L'accent sera également mis sur le développement des actions vers la Petite Enfance (0-6 ans). Les activités proposées aux tout-petits (bébé lecteurs, formation à la lecture d'un album, conférences avec les spécialistes de la petite enfance, cercle de partage) viseront le développement psychologique de l'enfant, mais également seront centrés sur la relation adulte/parent-enfant et favoriseront la création du lien. La lecture quotidienne avec son enfant ne l'avantage pas seulement dans sa réussite scolaire, mais constitue un véritable moment de partage, de plaisir et d'échange.
° La médiathèque proposera un programme annuel d'activité (l'heure du conte, le club de lecture, des ateliers créatifs)
° Les locaux de la bibliothèque seront ouverts pour accueillir les permanences des PMI ou les rencontres avec les professionnels du RPE (Relais Petite Enfance) ainsi qu'aux associations œuvrant sur le territoire (ex. La chouette famille)

[4] **Analyse des données scientifiques : effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans Rapport du Haut Conseil de la santé publique** file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/hcspr20191212_effedelexpodesenfaetdesjeunauxcr.pdf

LES COLLECTIONS
° Le fonds petite enfance sera repensé pour servir aux mieux les animations petite enfance ainsi que les besoins des familles (livres cartonnés, livre jeux, kamishibai etc) ° Le fonds manga et BD sera significativement augmenté et repensée pour amener à la lecture plaisir les jeunes ° Les jeux de société seront mis à disposition des usagers.

	Les actions en direction des enfants et la jeunesse					
	Autono-me/ Partenariat	**Fréquence/mois**	**Nombre /an**	**Public visé**	**Objectif**	**Effectif réel/ attendu par animation**
	Existantes					
Accueils scolaires	Autono-me	**16**	**144**	Toutes les classes des écoles maternelles et primaires	En dehors des objectifs évidents de cette action (éveiller le gout de la lecture, familiariser les enfants avec l'univers d'une médiathèque), les accueils des classes à Sainte Geneviève s'inscrivent dans une histoire faite des rencontres, projets communs, liens d'amitié tissés entre la bibliothèque, le corps enseignant, les générations des enfants et à travers eux toutes les familles de Sainte Geneviève. Il ne s'agit pas des simples visites des écoliers, chaque rencontre est préparée, les lectures choisies en fonction de leur qualité littéraire, artistique ou pertinence de sujet. Pour beaucoup d'enseignants ces rencontres font partie de leur projet culturel. Dans une commune où il n'y a pas d'autres institutions culturelles, face à l'augmentation du coût des	**28**

					transports scolaires, la bibliothèque reste la seule sortie culturelle encore possible. C'est pourquoi l'équipe de la bibliothèque municipale souhaite maintenir ces accueils dans le nouvel équipement.	
Bébé lecteur	Autono-me	**1**	**12**	0-3 ans et leurs accompagnateurs	Des rencontres de 1h30 (30 minutes de séance lecture/ comptines, puis échanges avec les familles autour des livres). Habituer les enfants dès le plus jeune âge à la lecture, échanger avec les parents autour de l'importance de la lecture, sortir certains parents et assistantes sociales de la solitude et créée chez les adultes le plaisir et le besoin de lire avec les enfants	**12**
Rencontres Bébé lecteurs Maison de la Solidarité de Noailles	Maison départe-mentale de la Solidarité de Noailles	**1**	**9**	0-3 ans et leurs accom-pagna-teurs	Idem.	**12**
Ateliers créatifs durant les vacances	Autono-me	Variable	**6**	6-12 ans	Lier le plaisir et la découverte des livres avec les activités manuelles. Travailler l'imaginaire des enfants.	**12**
Comité de lecture Lirenthelle	Bibliothè-que du territoire		**1**	8-11 ans	- Lire une sélection, apprendre à argumenter ses choix, vivre une expérience de lecture commune	**10**
	Futures					
L'heure du conte (samedi matin)	Autono-me	**1**	**10**	Public familial	Une animation tournée vers les familles actives, un moment de partage familial autour de contes et albums suivie par un échanges entre les familles. Renforcer le goût de la lecture et le lien social.	**25**

Les séances découverte avec le collège	Autono--me sur projet	Sur deman-de	Sur deman-de	10-14 a ns	- Découverte du lieu - Tisser un lien avec les adolescents	**25**
Ateliers Manga	Interve-nants extérieurs		**2**		- Enrichir la culture mangaka avec les professionnels	**10**

2.3.2 Les actions en direction des adultes et les familles.

L'idée est de créer un lieu de vie et de rencontre pour lutter contre l'isolement et favoriser le lien social en proposant une offre variée et de qualité dans un espace attirant et chaleureux.

L'ACTION CULTURELLE

° Un programme annuel des rencontres avec les écrivains, conteurs, illustrateurs ainsi que des expositions sera proposé aux usagers

° Le confort des usagers sera assuré par l'aménagement de l'espace, le passage fluide entre différents pôles, présences des sièges et tables confortables pour lire, rêver, travailler seul ou en groupe, des transats pour les bébés et une table à langer.

° Elle disposera d'une petite espace cuisine qui permettra d'organiser des ateliers culinaires au sein de la bibliothèque, ainsi que d'un jardin, où les gens pourront se poser dans les chaises longues ou hamac et collaborer à un potager issu d'une grainothèque mise en libre-service à la disposition des usagers.

° Elle pourra être un lieu de permanence de la Mission Locale, des RDV des assistantes sociales. Cette synergie favorisera des échanges et une véritable implication des habitants dans le fonctionnement de la structure.

° Les habitants seront invités, comme c'est le cas dans nombre de bibliothèques existantes (Lezoux, Louise Michel à Paris), à contribuer activement à la vie de la bibliothèque en mettant en avant leurs propres ressources – savoir-faire, compétences métiers, passions, créations – en les prêtant aux autres usagers, en les exposant, ou tout simplement en parlant ou animant un atelier.

° Une action hors les murs sera à développer pour toucher les publics empêchés (portage à domicile, partenariats avec les maisons de retraite).

LES COLLECTIONS

° La politique documentaire sera repensée pour satisfaire au mieux les besoins et les usages des habitants. En dehors des acquisitions « classiques » (actualités littéraires adultes et jeunesse), un travail commun sera engagé avec les usagers sur l'achat des documents répondant à leur questionnement et recherches. Un accent particulier sera mis sur les thématiques suivantes : parentalité, écologie, développement personnel.

Le choix portera aussi bien sur les domaines à privilégier que sur les supports (livre papier, offre documentaire pour le public malvoyant, tablettes, liseuses, prêt numérique, CD, DVD).

° Un fonds complémentaire de bandes dessinées et de mangas est à constituer pour le public adolescent, ainsi qu'un fonds de documents pour les mal-voyants. Il faut toujours avoir à l'esprit que cette bibliothèque sera conçue comme un lieu dont la principale fonction consiste à accueillir tous les

habitants du territoire, comme ce « troisième lieu » convivial qui invite aux rencontres, échanges, apprentissages et auto-formation. Ce sera une bibliothèque où il fera bon passer du temps.
° La signalétique et les rayonnages vont être simplifiés : les documentaires jeunesse et adultes vont être réunis et regroupé par grandes familles thématiques (la classification Dewey semble dissuasive pour nombre d'usagers), un fonds « Facile à Lire » (label du Ministère de la Culture et de la Communication[5]) va être installé à l'entrée de la bibliothèque pour faciliter l'accès à la lecture aux personnes en difficulté face à l'écrit. Le meuble qui accueillera cette collection sera construit par les habitants. Un partenariat avec les associations d'aide aux personnes en précarité sera un moyen pour créer un lien de confiance et les inciter à accomplir cette tâche.

	Les actions en direction des adultes et les familles					
	Autonome/ Partenariat	**Fréquence/mois**	**Nombre /an**	**Public visé**	**Objectif**	**Effectif réel/ attendu par animation**
	Existantes					
Thé littéraire/ Papotage littéraire	Autonome	**1**	**10**	Adultes	-Partager les lectures du mois dans une ambiance convivial - Mise en valeur des nouveautés	**10**
Lirenthelle Adultes	Bibliothèques du territoire		**1**	Adultes	-Partager la lecture avec une communauté des lecteurs - Favoriser la découverte des romans moins médiatisés	
	Futures					
Atelier Transition écologique (recyclage, présentation des ressources, grainothèque)	AMAP, Maison des Seniors, Conseil Municipal des Jeunes		**3**	Intergénérationnel	-Sensibiliser les habitants aux enjeux de transition écologique -Créer des liens entre les habitants et les générations	**10**

[5] **http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Facile-a-lire**

Débats avec la Chouette Famille avec les professionnels de la petite enfance	L'Association Chouette Famille	**Variable**	**5**	Adultes/ Parents	Créer un lien avec cette association qui développe les actions autour de la parentalité. Servir d'un lieu ressource au niveau de la littérature du sujet.	**15**
Perman-ce de la PMI/ Assistante Sociale	Département/ Communauté Thelloise	**1**	**10**	Adultes	Ouvrir la bibliothèque à ces permanences pour créer un lien avec le public le plus fragile et précaire	
Rencontre avec les auteurs/illustrateurs	AR2L, MDO		**2**	En fonction d'intervenant	-partager, échanger autour du plaisir du livre -plonger dans l'imaginaire de l'auteur - découvrir le métier et la chaine du livre	**30**
Conférences	L'Ombellischence, habitants de la commune		**3**		-Rendre la science plus accessible -Sensibiliser les habitants sur les sujets d'actualité	**30**
La semaine Bleue	MDO, Maisons de retraite, CLAG		**1**	Seniors	-Mise en valeur des ainées au sein de la commune	**30**
Ateliers cuisine	AMAP, La Maison des Seniors, l'Outil en main	**Variable**	**3**	Intergénérationnel	-Partir de l'expérience culinaire pour explorer les cultures des uns et des autres	**10**

2.3.3 Le numérique

L'ACTION CULTURELLE
° Une implication des jeunes dans la vie de la bibliothèque et la commune sera renforcée en leur proposant divers ateliers numériques (blog sur l'actualité, Web radio, journal internet). ° Des ateliers d'initiation à la recherche numérique, ainsi que les formations au traitement de texte seront proposées à tous les usagers. Il faudra mener un travail, délicat et sensible, auprès des personnes en grande difficulté face à l'écrit, pour les accompagner et les familiariser avec les outils numériques. ° Un autre espace sera dédié aux jeux vidéo. Chaque adhérent pourra, sur réservation, jouer maximum 45 min par jour sur une console. ° Les ateliers numériques proposées par la Communauté des Communes Theloise pourront avoir lieu à la médiathèque.
LES COLLECTIONS
° L'offre numérique sera constituée de celle qui est proposée par la Médiathèque Départementale de l'Oise (ressources légales et gratuites, logiciels de formation, applications ludiques pour les enfants, le prêt du livre numérique, le VOD). ° Un accès Wifi sera proposé à tous les usagers, les espaces de co-working permettront de télétravailler. ° Un fonds de jeux vidéo sera disponible pour le prêt.

Le numérique						
	Autono-me/ Partena-riat	**Fréquence/mois**	**Nombre /an**	**Public visé**	**Objectif**	**Effectif**
	Existantes					
Le café numérique	MDO		**2**	Intergé-nération nel	-Présentation des ressources numériques offerte par le département	10
	Futures					
Ateliers numériques (fake news, Web radio, bureautique, etc)	Autono-me	**1**	**10**	Intergé-nération nel	- Impliquer les jeunes dans la vie de la médiathèque et la commune - Sensibiliser les publics sur les enjeux du numérique - Diminuer la fracture numérique	10
Ateliers Numériques de la communauté des	Communauté des communes	**1**	**10**	Adultes	-Aide aux personnes en difficulté avec le numérique - Dynamiser et varier les publics	10

communes						
Ateliers jeux vidéo	Intervenant extérieur		**3**	Intergénérationnel	- Présenter les nouveautés - Créer une dynamique de partage autour du jeu vidéo	10

2.3.4 La salle multiactivités culturelles /Auditorium

La création d'un auditorium et d'espace de diffusion dans le même bâtiment que la bibliothèque, avec une entrée indépendante est essentielle pour la réussite de ce projet. La commune de Sainte Geneviève et les communes avoisinantes manquent d'une salle de spectacle/exposition de qualité. Chacune dispose d'une salle polyvalente, souvent vétuste, ne répondant pas aux normes de sécurité concernant l'accueil des publics. A Sainte Geneviève il y a deux salles qui accueillent diverses manifestations :

° la salle polyvalente qui sert à la fois comme lieu de réunion, espace de jeux pour les enfants du centre de loisirs, lieu de repas festifs communaux ou privés

° la salle de Centre Yves Montand qui accueille aussi bien les séances de gym et danse quotidiennes que les spectacles de troupe du théâtre local et les séances de Cinérural une fois par mois.

Les deux sont vieillissantes, mais avant tout, occupées presque quotidiennement par les associations et la population du village et ne permettent pas une utilisation fréquente par la bibliothèque. Une salle avec un gradin rétractable dont la jauge ne dépasserait pas 100 personnes (un nombre qui répond à la démographie du territoire et aux besoins de la population concernant les événements culturels ; lors du Festival des Contes d'Automne par exemple, un événement très demandé et populaire, nous accueillons en moyenne 80 spectateurs) donnerait à la bibliothèque une possibilité de proposer une programmation culturelle variée et de développer les actions d'éducation artistiques sur place.

L'ACTION CULTURELLE

° les expositions artistiques : un partenariat avec les artistes locaux est à développer

° les expositions thématiques : la Médiathèque Départementale de l'Oise dispose d'un fonds d'expositions sur différentes thématiques qui sont souvent demandées par les enseignants des établissements scolaires de la commune

° les conférences : aujourd'hui les conférences qui sont organisées dans la commune ont lieu dans la salle du Conseil Municipal ; l'organisation de ces évènements dans l'enceinte de la bibliothèque donnerait plus de cohérence au travail de médiation et transmission de savoirs

° le Cinérural : les séances dans les meilleures conditions pourraient y avoir lieu, suivies d'un débat à la bibliothèque

° les spectacles : la salle pourrait accueillir les spectacles qui sont aujourd'hui présentés soit dans la salle du Conseil Municipal (le Festival des Contes d'Automne, lectures à voix haute) soit dans la salle polyvalente. Une telle salle permettrait de développer des partenariats avec les acteurs artistiques

locaux, comme par exemple le Théâtre du Beauvaisis (Scène Nationale), la Faïencerie de Creil qui sont à la recherche de lieux pour diffuser leurs spectacles en itinérance et nouer des liens avec les territoires ruraux en impliquant leurs artistes associés dans les projets de long terme.
° les résidences d'artistes : la salle serait un lieu de restitution et de rencontres avec les artistes en résidence. Le Ministère de la Culture et de la communication soutient la création à travers un dispositif d'accueil et d'accompagnement des artistes. La présence des artistes autres que les écrivains (danseurs, peintres, sculpteurs, acteurs, conteurs, musiciens) permet de redynamiser le territoire en provoquant des rencontres insolites. Destinée à des projets intercommunaux, il s'agit de mettre en œuvre dans la durée des « création in situ » impliquant à différents niveaux les habitants et les invitant à des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle. Ces résidences sont proposées avant tout aux communes dépourvues d'une présence artistique régulière.
° Enfin, une telle salle qui fonctionnerait indépendamment des horaires d'ouverture de la bibliothèque pourrait être prêtée aux associations locales pour leurs différentes manifestations à caractère culturel.

Une programmation englobant différentes formes artistiques permet de toucher des publics aux goûts et attentes différents.

LES COLLECTIONS

° Un fond documentaire dédié au spectacle vivant (livres, beaux livres, QR code, liens vers les œuvres du domaine public), cinéma, musique ainsi que conte sera constitué progressivement pour mettre en valeur toutes ces productions artistiques.

	La programmation spectacle vivant/cinéma					
	Autonome/ Partenariat	**Fréquence/mois**	**Nombre /an**	**Public visé**	**Objectif**	**Effectif réel/ attendu par animation**
	Existantes					
Festival Conte d'Automne	MDO		**1**	Public Familial	- Offrir une programmation de qualité et de proximité - Offrir une véritable expérience de spectacle vivant	**100**
Spectacles en partenariat avec le Théâtre	TdB	Variable	**4**	Enfant/ Adultes	Idem	**15 (Beauvais)**

du Beauvaisis à Beauvais						
Résidence d'artiste	TdB, Les Moulins de Chambly		**1**	Enfants/Adultes	Idem -Favoriser la rencontre entre les artistes et les habitants	**15**
Spectacles à Sainte Geneviève	TdB	Variable	**2**	Enfants/Adultes	Idem	**50**
	Futures					
Spectacles en partenariat avec les théâtres du territoires	TdB, Faïanceri e de Creil	Variable	**4**	Enfants/Adultes	Idem	**80**
Sorties au théâtre	TdB, Creil	Variable	4	Enfants/ Adultes	Idem	**20**
Projection de Ciné Rural	Ciné Rural	1	**10**	**Enfants/Adultes**	Idem	**80**
Ateliers culture cinématographique Ciné Rural		Variable	**2**	**Enfants**	Faire connaitre la culture et les techniques cinématographique d'une façon ludique	**12**

2.3.5 Les partenariats

° Avec les structures culturelles et associatives de la commune et du territoire pour enrichir l'offre culturelle (ex. rencontres, représentation théâtrale, audition des classes de musique du Centre Yves Montand, expositions…) : Théâtre du Beauvaisis, La Faïencerie Creil, PMI, Maison de la solidarité de Noailles, Musée de la Nacre Méru
° Avec les services sociaux de la ville pour repérer les personnes âgées, isolées, handicapées, pour leur proposer du portage à domicile
° Avec les autres médiathèques du territoire, la MDO, l'Agence Régional pour le livre AR2L Haute de France, l'Agence nationale pour le livre, Ministère de la Culture pour divers appels à projet concernant le développement et le soutien de l'action culturel dans les territoires ruraux
° Avec les écrivains publics du territoire, une à deux permanences dans le mois
° Avec les Associations présentes sur la commune, CYM, La Chouette famille, le Comité des fêtes, le CLAG etc...

III. Moyens

3.1 Locaux

Le site du projet est situé au 6 rue Maurice Bled (l'ancien presbytère), qui relie la place de la mairie à la route D 1001. Le site est ainsi situé au sein des usages quotidiens, notamment écoles.
La médiathèque s'inscrit au cœur d'un projet public plus vaste regroupant l'aménagement d'un nouvel espace de stationnement, l'aménagement d'un jardin public et la qualification d'une venelle piétonne en direction du quartier résidentiel voisin. Le projet s'affirme alors comme un catalyseur de l'urbanité du centre-ville, dynamisant l'espace public piéton dans son ensemble, en mettant en relation les différents usages.

Le site du presbytère, vue de la rue Maurice Bled.

Le site du presbytère, vue arrière sur le parc.

Le tableau des surfaces, superficie utile SU Totale, APD mai 2024 :

Unités fonctionnelles	***superficie utile SU totale APD mai 2024***
Accueil - presse - convivialité	**141**
Sas	
Hall	20,00
Point accueil	8,00
Automate	3,00
Poste de consultation multimédia	3,00
Collections presse	6,00
Salon - Places assises confort	6,00
Comptoir convivialité	6,00
Sanitaires H/F/enfants/entretien	10,50
Boîte de retour 24/24	
galerie d'exposition	*40,50*
	37,60
Bureau d'accueil	**14**
Bureau Maison France Service - partagé	13,80
Espaces publics documentaires	**241**
Espace adultes	119,30
Espace jeunesse	100,00
Alcôve enfants/tous petits/conte	17,00
Alcôve écoute et visionnage / jeux vidéo	5,00
Espaces animation	**216**
Salle de diffusion	125,00
Loge collective + sanitaires	17,80
Rangement	20,00
Salle d'activité - salle de travail + rgt intégré	46,00
circulation	*7,60*
Administration	**42**
Bureau bibliothèque - 2/3 p	22,10
Stockage	12,90
Sanitaires	4,30
circulation	*2,50*
Locaux techniques	***130,40***
chauffage - climatisation - ventilation	*114,20*
VDI - informatique	*3,60*
TGBT -	*4,10*
entretien	*3,10*
déchets	*5,40*
circulation	*0,00*
TOTAL hors LT	**654**
circulation	
TOTAL surface plancher	**784,30**

3.1.1 L’accueil

(Sas, hall, point accueil, automate, poste consultation multimédia, collection presse, salon presse, comptoir convivialité, sanitaires)
Ces espaces constituent l'articulation entre l'espace urbain et l'équipement, ils sont donc essentiels pour construire une image attractive et engager le public à entrer en mettant en valeur la convivialité et le confort d'usage du lieu.
Ils rassemblent des fonctions d'accueil et de renseignement classiques ainsi que des fonctions de convivialité. Ils présentent une offre documentaire réduite : la presse, voire une sélection d'ouvrages d'actualité.
Ils doivent permettre de comprendre le fonctionnement du lieu, de manière intuitive, par les couleurs, le mobilier, les ambiances. La signalétique viendra en appui pour préciser le contenu des différents espaces.
Idéalement le jardin sera perceptible au-delà des espaces documentaires.
Ces espaces sont très ouverts sur le parvis sur lequel ils sont particulièrement mis en valeur.
Ils sont le point d'entrée de tous les publics, quel que soit l'heure d'accès, y compris quand le personnel de la médiathèque est absent (mise à disposition du lieu dans le cadre d'un partenariat). Un contrôle d'accès est mis en place dans cet objectif et un dispositif, qui ne limite pas le regard, permet de fermer l'accès au reste des espaces documentaires si nécessaire. Ceci permet que l'auditorium fonctionne indépendamment tout en bénéficiant des aménités du hall d'accueil.
L'accès au bureau France Service sera organisé immédiatement depuis le hall, au niveau de l'espace de convivialité-salon - presse permettant une attente "banalisée" pour le public ayant rendez-vous.
L'accueil doit être fonctionnel, efficace mais soigné. L'ambiance sera particulièrement construite par la scénographie de l'espace presse et du comptoir convivialité : image à la fois domestique du salon mais aussi du café où l'on consomme une boisson entre amis.
Le confort thermique devra être traité tant pour les agents que pour le public qui sera positionné au niveau du salon.

3.1.2 Le bureau France Service

Cet espace permet de développer des fonctions relevant du domaine social ou de la citoyenneté. Il est destiné à l'accueil de partenaires de la commune et de la bibliothèque, notamment Maison France Service.
Le bureau est accessible depuis le hall et peut, potentiellement, fonctionner hors des temps d'ouverture de l'équipement. Il sera connecté à l'espace presse convivialité.
Il disposer d'une deuxième porte pour permettre une évacuation rapide le cas échéant.

3.1.3 Les espaces documentaires

Ces espaces constituent le cœur de la médiathèque, à la fois pour la présentation des collections, pour la médiation qui les accompagne et pour tous les usages qui seront intégrés à l'initiative de la médiathèque elle-même mais aussi de ses partenaires et du public.
Les espaces documentaires comptent plusieurs sous-espaces paysagés ou cloisonnés (alcôves tous petits et jeux vidéo, salle d'activité), dédiés à des usages nécessitant soit de se protéger du bruit soit

d'éviter les nuisances sonores vers les espaces documentaires. Une grande qualité acoustique est attendue.
L'ensemble du fonds est proposé en libre accès.
La plus grande fluidité est recherchée entre tous les espaces, sans contrainte de structure. L'aménagement sera ainsi très flexible : hormis les locaux fermés, qui seront disposés de telle sorte à ne pas interrompre les continuités visuelles, toute l'organisation des espaces relèvera du mobilier.
L'alcôve enfants/ tous petits/ conte pourra être isolée par un dispositif simple, de type rideau lourd ou paroi coulissante, qui assurera une atténuation sonore et de créer une pénombre. L'alcôve jeux-vidéo sera surtout traitée sur le plan acoustique mais ne nécessite pas le noir. En revanche, la position des écrans évitera les phénomènes d'éblouissement.
Les espaces documentaires ouvriront un maximum de vues sur l'extérieur et permettront l'accès vers le jardin de la médiathèque

3.1.4 Les Espaces d'animations

Ces espaces permettent le développement d'animations très variées et répondent aux ambitions du Projet Scientifique et Culturel de l'équipement. Ils sont pensés en lien avec les différents partenaires territoriaux de la médiathèque.
La salle de diffusion permet le développement d'une programmation culturelle professionnelle. Elle est conçue comme "boîte noire", de couleur sombre. Elle est dotée d'un gradin mobile (jauge 80 personnes), d'un espace scénique à plat qui permet l'accueil de petites formes ou de conférences, la régie devra être installée en salle. Sans équipe technique dédiée, la salle devra disposer d'un équipement de base simple à faire fonctionner, mais supportera également l'apport de matériel complémentaire apporté par les compagnies ou les partenaires institutionnels (arrivées électriques en 63A). Elle sera dotée d'un vidéoprojecteur et d'un écran polichinelle permettant la diffusion cinématographique. De cimaises murales permettront d'organiser des expositions. Elles seront complétées de mobilier permettant d'autres types d'accroche et de présentation.
La salle d'activité est une salle flexible permettant l''organisation des ateliers salissants (bricolage, cuisine, ...) mais pouvant également être utilisée sous un format de classe : accueil de groupe, atelier d'écriture voire travail sur place. Il dispose donc d'un mobilier adaptable. Les tables seront résistantes et des matériels pourront être branchés (point de branchement au sol, à sécuriser vis à vis des renversements de liquide).
La salle de diffusion sera accessible depuis les espaces d'accueil. L'entrée logistique sera dimensionnée pour permettre l'amenée de matériel volumineux via les espaces d'arrière scène. Une entrée spécifique complémentaire sera organisée depuis les services internes vers les espaces d'arrière scène pour les intervenants.
La salle sera dotée de sas pour garantir son isolement acoustique vis-à-vis du hall.
L'atelier est accessible depuis les espaces documentaires de la médiathèque. Il fonctionne donc prioritairement avec celle-ci et durant ses heures d'ouverture. Néanmoins, il est envisageable qu'il soit mis à disposition de partenaires dans le cadre d'une convention spécifique. Le contrôle d'accès de l'équipement doit prévoir cette hypothèse.

3.1.5 Le jardin de lecture

Un jardin à l'arrière de la médiathèque qui multiplie les usages de la médiathèque.

En lien avec les axes énoncés plus haut, la médiathèque appuiera ses actions sur une occupation régulière des espaces extérieurs et déploiera de multiples possibilités d'usages «au jardin ».
Les espaces extérieurs accueilleront le plus souvent possible
- Des pratiques de lecture individuelle ou collectives
- Des animations culturelles « sur l'herbe » : siestes musicales ou littéraires, lectures, petits spectacles, rencontres et échanges, moments de convivialité
- L'organisation ou la valorisation d'animations de découverte et de préservation de l'environnement (station météo, hôtel à insectes, grainothèque, nichoirs…etc.)
- Un abri de jardin et un petit jardin pédagogique
En partenariat étroit avec les partenaires, une circulation des publics dans le jardin sera encouragée pour développer des animations intergénérationnelles et multidisciplinaires.
Le jardin de lecture de la médiathèque sera bien distinct du jardin public et du square à l'arrière de la parcelle.

3.2 Les collections

Après un désherbage conséquent les documents possédés par la bibliothèque seront conservés pour constituer le fonds de départ du nouvel équipement culturel. Cependant le nouveau budget, plus conséquent, permettra d'établir une nouvelle charte d'acquisition qui à terme pourra équilibrer et enrichir la collection existante pour répondre aux besoins de publics variés et étoffer les services proposés (ressources numériques, périodiques plus nombreux, documents audiovisuels).

D'un côté la nouvelle médiathèque doit proposer des ouvrages dans les domaines prisés par les usagers : nouveautés fiction, bandes dessinées, mangas…de l'autre elle ne doit pas céder à la pression médiatique concernant certains titres et produits et doit continuer à proposer une offre très diversifiée. Un fonds spécifique pourra être constituer en concertation avec la population, par ex. le fond développement durable et écologie, parentalité De nouveaux supports seront proposés : tablettes, liseuses, jeux vidéo, jeux de société.

L'organisation et le classement des collections seront simplifiés ; trois secteurs identifiés : petite enfance, littérature jeunesse, littérature adulte et le secteur BD divisé en deux : jeunesse et adulte.

Les documentaires adulte et jeunesse seront rassemblés pour faciliter les recherches et favoriser une pratique familiale de la lecture. La classification Dewey sera simplifiée, les documentaires seront rangés selon les sujets facilement identifiés, les documents jeunesse pourront être repérables par une pastille de couleur. Seuls, les documentaires destinés aux tous petits seront intégrés dans l'offre globale qui leur est destinées.

La présentation des documents « en facing » sera privilégiée.

La bibliothèque actuelle possède un fond propre de 6000 documents (tous supports confondus), après un désherbage (1000 documents environs) soit un solde de 5 000 documents

La nouvelle médiathèque est prévue au total pour un fonds de 17000 documents matériels, l'offre sera complétée par les supports numériques, soit 4.8 doc matériel/hab de Sainte Geneviève et 1.7/hab sur le bassin de 10000 habitants.

Moyenne nationale communes de même strate :
▪2,6 imprimés / hab.
▪0,1 docs audio / hab.

▪0,06 docs vidéo / hab.

Nous envisageons une répartition de la collection selon les pourcentages ci-dessous, tenant compte des recommandations de la médiathèque départementale et des pratiques de la population de Sainte-Geneviève.

Répartition du fonds adulte	**41% du fonds total**	**Observations**	**6970**
Romans	24%	-Renforcement du fonds permanant classique - Mise en valeurs des nouveautés et des petits éditeurs indépendants professionnels	**1673**
Romans policier	15%	-une attention particulière sera mise sur ce fonds policier qui rencontre un vif succès (fonds de qualité, représentatif des tous les pays) et mise en valeur par une présentation attractive	**1045**
Romans Anticipation	5%		**348**
Documentaires	31%	(dont 10% dédié à trois thématiques : la parentalité, le développement durable, le spectacle vivant/cinéma/ musique/conte) (216) **documents)**	**2160**
Manga/ BD	25%	Constitution du fonds avec l'aide des libraires spécialisées	**1744**
	100%		**6970**

Répartition fonds jeunesse	**45% du fonds total**	**Observations**	**7650**
Petite enfance	5%	Un fond diversifié, régulièrement renouvelé	**382**
Album jeunesse	25%	Renforcement du fonds classique	**1913**
Roman Jeunesse	10%		**765**
Roman Ado	10%	Mise en valeur du rayon Young Adult	**765**
Manga	10%	Constitution du fonds avec l'aide des libraires spécialisées	**765**
BD	15%	Constitution du fonds avec l'aide des libraires spécialisées	**1147**
Documentaires	25%	Un profond désherbage et réactualisation du fonds documentaires jeunesse	**1913**
	100%		**7650**

Multimédia	**8% du fonds total**	**Observations**	**1300**
CD	2.90%	Il s'agit du fonds existant qui ne sera pas renouvelé	**500**
DVD	2.90%	25% des grands classique, 40% jeunesse, 35% nouveautés	**500**
Jeux vidéo	2.20%	Aide de la MDO dans la constitution du fonds	**300**
	8.00%		**1300**

Sections spécifiques	**4.70%**	**Observations**	**800**
Livres bilingues		-Des livres adultes et enfants,	**150**
Livres gros caractère		-valorisation et médiation renforcée du fonds gros caractère	**350**
Document labelisé Facile à lire		-un travail étroit avec le corps enseignant pour faciliter l'apprentissage de la lecture,	**300**
			800

Jeux de société	0,90% du fonds total		**150**

Périodiques		Presse d'actualité, culture général, jardinage, cuisine, langue, manga	**25 titres**

La constitution de la collection de la médiathèque s'effectuera sur 2 ans minimum.
L'offre initiale pourra s'appuyer sur la collection existante (5000) après le désherbage et sur des fonds prêtés par La Médiathèque Départementale de l'Oise.

Acquisitions avant ouverture de fonds physiques et dématérialisés	**Nb des documents**	**Budget estimatif en euros**
Imprimés	9620	**192 400**
Imprimés spécifique	800	**16 000**
DVD	500	**20 000**
Abonnements	25	**1 250**
Jeux de société	150	**7 500**
Jeux vidéo	300	**21 000**
Total	**11 395**	**258 150**
Par année en répartissant sur 2 ans		**129 075**

Prix moyen par support :

Imprimés : 20 euros
DVD : 40 euros
Abonnement : 50 euros/abonnement/an
Jeux de société : 50 euros
Jeux vidéo : 70 euros

Des moyens de renouvellement et de la valorisation des collections

- Un renouvellement annuel d'environ 5 % permettant une attractivité permanente de l'offre, et ce sur tous les supports
- Un budget adapté pour leur renouvellement annuel de 16 000€ annuels,
- Une mise en scène des collections au service des usages : des mobiliers de présentations,
- Des outils multimédias (tablettes et ordinateurs) avec accès aux ressources en ligne (abonnements streaming audio et vidéo, magazines et presse en ligne, autoformation…)

3.3 Les services à distance - les ressources numériques.

Pour s'adapter aux nouveaux usages et les besoins de la population, l'accès à l'internet et les services numériques seront largement développer pour d'un côté élargir l'offre documentaire de la médiathèque et de l'autre accompagner les habitants dans la maîtrise de ces supports en constant évolution. La médiathèque numérique mis à disposition par la Médiathèque Départementale de l'Oise offre des milliers de ressources en ligne (Arte VOD, Cafeyn, Toutapprendre.com, Ma petite Médiathèque, Bibliodyssée ainsi que l'accès au prêt du livre numérique). Le travail de médiation autour de ces ressources sera renforcé.

3.3.1 L'informatique professionnel

Cette proposition d'offre numérique doit être accompagnée d'une mise à niveau de l'informatique professionnelle pour assurer toutes les fonctions indispensables à une médiathèque contemporaine :

- Mise à jour au besoin du système de gestion (SIGB) permettant de gérer les collections, les réservations et les comptes lecteurs à distance et une possible mise en réseau dans le futur.
- Au total 3 postes informatiques professionnels dans les services internes, et 3 postes informatiques professionnels dans les espaces publics (idéalement portable).

3.3.2 Un portail de la médiathèque et le développement des réseaux sociaux.

- Mise en place d'un catalogue en ligne, des outils de réservations et de prolongation de prêt
- La création du portail dédié de la médiathèque, comprenant les modalités d'accès, les animations, un lien direct vers les ressources numériques de la Médiathèque Numérique de la Médiathèque Départementale de l'Oise

- Une communication accrue via des outils numériques ou réseaux sociaux adaptés.

Un animateur de la médiathèque sera spécialisé dans ces nouvelles technologies pour familiariser et encourager les usagers à utiliser les ressources numériques : presse, cours en e-learning, livre numérique, foire aux questions, réservation en ligne.
Un nombre conséquent des postes informatiques sera à la disposition des usagers

3.3.3 Equipement numériques des espaces documentaires et récréatifs

- 8 postes informatiques avec accès à internet, scanner, imprimante, logiciels bureautique et multimédia, Logiciels / ressources en ligne adaptés, au sein des espaces de la médiathèque ;
- 6 tablettes et 6 liseuses (possibilité d'emprunt)
- Un espace jeu équipé pour le jeu vidéo
- Du matériel adapté aux fonctions d'écoute, de visionnement, de lecture numérique (casques et bornes d'écoute, tablettes en accès libre)
- Accès Wifi généralisé à l'ensemble de l'équipement via un hotspot gratuit
- Mise à disposition d'outils et espaces « pratiques » : rechargement des mobiles, prêts de casques ;
- Connexions filaires et électriques sur chacune des tables de travail permettant de disposer de lieu de travail, de recherche et distraction en ligne ;

3.4 Le Personnel

Un équipement culturel de telle nature exige un personnel qualifié. Un seul agent ne peut pas mener à bien un travail de qualité et tourné vers toutes les couches de la population. Un travail d'équipe apporte également richesse et polyvalence au fonctionnement de la structure et permet au responsable de consacrer une partie de son temps à l'élaboration des actions en vue de l'élargissement des publics et d'une programmation culturelle.
Une équipe de 3 agents qualifiés à temps plein est un idéal pour réaliser le projet.
La réflexion doit se poursuivre sur une nouvelle organisation de travail :

Un(e) employé(e) responsable de la médiathèque (programmation culturelle, responsable lecture publique, coordination de l'animation) (35h) – Cadre B de la filière culturelle
Un(e) employé(e) animation les nouvelles technologies (35h) – cadre C de la filière animation
Un(e) employé(e) du secteur jeunesse (35h) - cadre C de la filière culturelle
Un(e) employé(e) accueil (18h) - cadre C de la filière culturelle

La médiathèque pourra accueillir régulièrement des stagiaires des métiers du livre.
Une campagne de recrutement des bénévoles aussi bien réguliers que de bénévoles ponctuels ayant une compétence particulière devra être lancée.

Les missions supplémentaires de la responsable en place liées au projet de la nouvelle médiathèque de l'équipe

- l'élaboration du présent PCSES en concertation avec les élus et les partenaires
- Organisation des espaces en fonction du futur bâtiment et ajustement du fonctionnement du service
- Préparation du chantier d'aménagement intérieur de la médiathèque
- Préparation des marchés pour la constitution des collections
- Recrutement de l'équipe et son organisation
- Préparation des marchés pour le mobilier et le matériel
- Organisation de la constitution des collections
- Développement des partenariats et de l'action culturelle
- Coordination générale du projet jusqu'à l'ouverture

Le recrutement des autres membres de l'équipe interviendra au moins un an avant l'ouverture, suivi de la mobilisation bénévole, au moins 3 mois avant ouverture. Le travail collectif des salariés portera sur :

- La constitution et le traitement des collections
- La préparation des animations
- La mise en œuvre des partenariats
- L'organisation opérationnelle des espaces et services
- La sensibilisation des publics, la communication

Les nouveaux agents doivent pouvoir compléter les compétences de la responsable actuelle, en matière du numérique et de développement des nouvelles technologies, prendre en charge le développement des actions tournées vers les adolescents, les publics empêchés (personnes âgées et à la mobilité réduite). Un travail d'équipe enrichit également la politique d'acquisition. Une équipe de plusieurs agents permet l'extension des heures d'ouverture et garantit l'ouverture permanente du service dans de bonnes conditions et en sécurité. Une campagne de recrutement de bénévoles est également à envisager.

Temps d'agents nécessaire au service public pour une ouverture de 23 h hebdomadaires

Jour	heures ouverture/jour	agent/jour	Total heures agents/jour
Lundi	0,00	0,00	0
Mardi :16h-19h	3,00	2,00	6
Mercredi: 10h-12h et 13h-19h	7,00	2,00	14
Jeudi: 16h19h	3,00	2,00	6
Vendredi 10h12h et 13h-18h	4,00	1,50	6
Samedi 10h-12h et 13h- 18h	6,00	2,33	14
Dimanche*	0,00	0,00	0
Total Hebdo :	**23,00**		**46**
Total heures / an			**2 392**

ANIMATIONS	Accueil de groupes (public scolaire)	Evénement	intervention hors les murs	Total
Temps de mise en œuvre (en heures)	1,5	1,5		
Nb hebdo.	4	2,5		
Nb d'heures hebdo.	6	3,75		9,75
Nb d'heures /an	**312**	**195**	**0**	**507**

TRAVAIL INTERNE	
Temps de préparation hebdo. des accueils de groupe (1h/accueil)	4
Temps de préparation hebdo. des animations	10
Temps de travail hebdo. sur les collections	12
Temps de gestion administrative et technique du lieu	10
Temps de déplacement itinérance - inclus ci-dessus	pm
Nb d'heures hebdo.	36
Nb d'heures /an	**1 872**

Récapitulatif des heures de travail nécessaires / an	
pour l'ouverture au public	2 392
pour les animations et les accueils	507
pour le travail interne	1 872
Total	**4 771**

Nombre d'agents nécessaires total	
Total du nombre d'agents nécessaires au service public 1607 h/agent	3,0
Postes qui ne font pas de service public (coordination réseau)	
Coefficient correctif	1,2
réparti comme suit :	
Coefficient congés	*10%*
Coefficient absentéisme	*7%*
Coefficient formation	*3%*
Total effectifs nécessaires	**3,6**

3.5 Les Horaires

Pour bénéficier des subventions et adapter les heures d'ouverture aux besoins de la population, ils doivent être repensés et élargis. Vu la spécificité de mode de vie de la population, les créneaux en fin de journée et en week-end doivent être privilégiés, mais aussi dans la journée pour permettre aux télétravailleurs d'utiliser la bibliothèque. Le minimum exigé est de 12 heures par semaine, mais il semble judicieux de l'élargir jusqu'à 23 h par semaine. Voici une des propositions, basée sur l'analyse des usages et une enquête de satisfaction menée auprès des usagers en 2018.

Horaires actuels :

Jour	heures ouverture/jour
Lundi	0.00
Mardi 16h30-19h00	2.30
Mercredi 10h00-12h00 15h00-18h30	5.30
Jeudi 16h30-18h30	2.00
Vendredi	0.00
Samedi 10h-12h30	2.30
Dimanche*	0.00
Total Hebdo :	**12h30**

Nouveaux horaires :

Jour	heures ouverture/jour
Lundi	0.00
Mardi 16h-19h00	3.00
Mercredi 10h00-12h00 13h00-18h00	7.00
Jeudi 16h00-19h00	3.00
Vendredi 10h00-12h00 16h00-18h00	4.00
Samedi 10h00-12h00 13h-17h00	6.00
Dimanche*	0.00
Total Hebdo :	**23.00**

Soit 23 heures par semaine, ce qui représente une augmentation de 13h30 par semaine d'ouverture au public par rapport aux horaires actuels.

3.6 Un Service libre, simple d'accès et gratuit

La médiathèque de Sainte Geneviève est conçue pour accueillir des publics de son territoire, mais aussi pour rayonner sur les communes avoisinantes, le bassin de population à desservir est évaluer à 10000 habitants.

Dans cette optique, et dans une philosophie d'ouverture et d'accueil convivial pour tous :
- L'accès à la médiathèque sera libre pour toutes et tous
- La gratuité de l'inscription pour les habitants de Sainte Geneviève sera assurée, les habitants des communes avoisinantes soit payeront un abonnement modeste soit les maires de communes concernées verseront une cotisation annuelle à la commune de Sainte Geneviève.

Les statistiques de l'année 2023 montrent que 80% des inscrits actifs habitent la commune de Sainte Geneviève, 6% La chapelle Saint Pierre, 4 % Noailles, 3% Laboissière en Thelle, les 7% restant se répartissent entre autres communes de l'Oise (entre autres Cauvigny, Silly Tillard, Saint Sulpice).

Par ailleurs, pour favoriser le plus large accès possible aux collections de tous types, le nombre et la durée de prêts seront augmentés et uniformisés quel que soit le support du document.

3.7 Plan d'action culturelle (en rouge les nouvelles animations à mettre en place)

TYPE DE MANIFESTATION	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI	UIN	JUI.	AOUT	Nombre total
PERIODIQUES Internes													
Bébé Lecteur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
Acceuils scolaires		16	16	16	16	16	16		16	16			128
Ateliers numériques(fake news, Web radio etc)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			10
L'heure du conte (samedi matin)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			10
Atelier Transition écologique (recyclage, présentation des ressources, grainothèque)		1			1				1				3
Thé littéraire/ Papotage littéraire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		11
PERIODIQUES Partenariats													
Rencontres Bébé lecteurs Maison de la Solidarité de Noailles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			10
Débats avec la Choeutte Famille avec les professionnel de la petite enfance		1		1		1		1		1			5
Permance de la PMI/ Assistante Sociale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			10
Ateliers Numériques de la communauté des communes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			10
PONCTUELLES Internes													
Ateliers créatifs pendant les vacances scolaires		1	1			1	1	1	1		3		9
Café numérique		1			1				1				3
Ateliers Cuisine		1			1				1				3
Rencontre avec les auteurs/illustrateurs		1				1							2
Conférences			1			1			1				3
Spectacles (programmés en autonomie par la commune)		1						1					2
PONCTUELLES PARTENARIATS													
Festival Contes d'automne (MDO)			1										1
Projections du Ciné Rural		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		10
Ateliers culture cinematographique (Ciné Rural)						1					1		2
Spectacles en partenariat avec le Théâtre du Beauvaisis/ Falancerie de Creil			1			1		1	1				4
Sorties au théâtre du Beauvaisis		1				1		1	1				4
La semaine Bleue (MDO, Maisons de retraite, CLAG)		1											
Ateliers jeux vidéo/ manga				1				1					2
Résidence d'artiste (Théâtre du Beauvaisis, DRAC)						1							1
												TOTAL	255
												TOTAL SANS SCOLAIRES	127

3.8 Budget du fonctionnement

Budget de fonctionnement en année courante					
1/ PERSONNEL (ETP) - hors fablab et ludo					
valeur de l'indice 100 (janvier 2017 - non revalorisé depuis)			5623.02		
(salaires, charges et taxes)	nb	indice	point	charges	
bibliothécaire cat A - responsable établissement		500	56.2302	1.5	0 €
bibliothécaire cat B		450	56.2302	1.5	0 €
agent de catégorie B autre filière (animation)	1	420	56.2302	1.5	35 425 €
agent du patrimoine	1.5	350	56.2302	1.5	44 281 €
agent de catégorie C filière animation	1	350	56.2302	1.5	29 521 €
agent filière administrative		350	56.2302	1.5	0 €
TOTAL	3.5				109 227 €
2/ ACQUISITIONS ANNUELLES			**coût/unit**	**quantité**	
. renouvellement des collections imprimées - abonnements 3€ / hab					16 000 €
. abonnements en ligne					pm
TOTAL 2					16 000 €
3/ Equipement et fournitures					
. reliures et équipements					3 000 €
. maintenance informatique					500 €
. frais et achats divers					1 000 €
TOTAL 3					4 500 €
4/ ANIMATIONS					
. budget pour animation					10 000 €
. budget pour régie - intermittence					selon programmation
. budget communication					1 000 €
TOTAL 4					11 000 €
5/ ENTRETIEN ET ALIMENTATION ANNUELLES			**coût/unit**	**quantité**	
TOTAL 5					pour mémoire
TOTAL DES DEPENSES					**140 727 €**

3.9 Planning

Médiathèque de Sainte-Geneviève
Planning 05/04/2024

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	Pr
1	**Finalisation des études de maîtrise d'oeuvre**	**274 jrs**	**Ven 01/09/23**	**Mer 18/09/24**	
2	Notification	0 sem.	Ven 01/09/23	Ven 01/09/23	
3	Mise au point de l'Esquisse	3 sem.	Ven 01/09/23	Jeu 21/09/23	2
4	Validation esquisse	2 sem.	Mar 26/08/23	Lun 09/10/23	3
5	Elaboration de l'APS	3 sem.	Mar 10/10/23	Lun 30/10/23	4
6	Validation de l'APS	3 sem.	Mar 31/10/23	Lun 20/11/23	5
7	Elaboration de l'APD	12,4 sem.	Mar 21/11/23	Mer 14/02/24	6
8	Validation APD	4 sem.	Jeu 21/03/24	Mer 17/04/24	
9	Elaboration du dossier PC	2 sem.	Jeu 18/04/24	Mer 01/05/24	8
10	Elaboration du PRO	4 sem.	Jeu 02/05/24	Mer 29/05/24	9
11	Validation PRO	3 sem.	Jeu 30/05/24	Mer 19/06/24	10
12	Elaboration du DCE	3 sem.	Jeu 20/06/24	Mer 10/07/24	11
13	relecture DCE	10 sem.	Jeu 11/07/24	Mer 18/09/24	12
14	**Autorisation d'urbanisme**	**100 jrs**	**Mer 01/05/24**	**Mer 18/09/24**	
15	DEPOT PC	0 jr	Mer 01/05/24	Mer 01/05/24	9
16	Traitement PC par services administratifs (délai max légal)	5 m	Jeu 02/05/24	Mer 18/09/24	15
17	Obtention du PC	0 jr	Mer 18/09/24	Mer 18/09/24	16
18	**Travaux**	**112 jrs**	**Jeu 11/07/24**	**Ven 13/12/24**	
19	Préparation consultation : rédaction des pièces	7 sem.	Jeu 11/07/24	Mer 28/08/24	12
20	envoi avis de consultation	0 jr	Lun 09/09/24	Lun 09/09/24	
21	délai réponse	4 sem.	Lun 09/09/24	Ven 04/10/24	20
22	CAO ouverture	0 jr	Ven 04/10/24	Ven 04/10/24	21
23	analyse des offres - négociation	4 sem.	Lun 07/10/24	Ven 01/11/24	22
24	CAO attribution	0 jr	Ven 01/11/24	Ven 01/11/24	23
25	passation des marchés	8 sem.	Lun 04/11/24	Ven 13/12/24	24
26	**Chantier**	**350 jrs**	**Lun 16/12/24**	**Ven 17/04/26**	**25**
27	préparation du chantier	8 sem.	Lun 16/12/24	Ven 07/02/25	
28	chantier	15 m	Lun 10/02/25	Ven 03/04/26	27
29	levée des réserves	2 sem.	Lun 06/04/26	Ven 17/04/26	28
30	**Aménagement mobilier**	**563 jrs**	**Jeu 18/04/24**	**Mer 17/06/26**	
31	Validation des principes d'aménagement mobilier	8 sem.	Jeu 18/04/24	Mer 12/06/24	8
32	Choix des lignes - Elaboration du cahier des charges	18 m	Jeu 13/06/24	Mer 29/10/25	31
33	publication marché mobilier	2 m	Jeu 30/10/25	Mer 24/12/25	32
34	Analyse des offres	2 m	Jeu 25/12/25	Mer 18/02/26	33
35	CAO attribution	0 jr	Mer 18/02/26	Mer 18/02/26	34
36	Mise au point du marché mobilier	2 m	Jeu 19/02/26	Mer 15/04/26	35
37	Fabrication	2 m	Jeu 16/04/26	Mer 10/06/26	36
38	Livraison	1 sem.	Jeu 11/06/26	Mer 17/06/26	37
39	**Marchés numérique et multimédia**	**278 jrs**	**Lun 02/06/25**	**Mer 24/06/26**	
40	Elaboration du dossier des consultation mobilier	4 m	Lun 02/06/25	Ven 19/09/25	
41	publication marché mobilier	2 m	Lun 22/09/25	Ven 14/11/25	40
42	Analyse des offres	2 m	Lun 17/11/25	Ven 09/01/26	41
43	CAO attribution	0 jr	Ven 09/01/26	Ven 09/01/26	42
44	Livraison	1 sem.	Jeu 18/06/26	Mer 24/06/26	43
45	**Collections**	**580 jrs**	**Lun 06/05/24**	**Ven 24/07/26**	
46	Définition du plan d'acquisition	5 m	Lun 06/05/24	Ven 20/09/24	
47	Acquisition - traitement des documents	24 m	Lun 23/09/24	Ven 24/07/26	46
48	Déménagement	4 sem.	Jeu 18/06/26	Mer 15/07/26	38
49	Recrutement	0 jr	Lun 01/09/25	Lun 01/09/25	
50	Recrutement agent	0 jr	Lun 01/09/25	Lun 01/09/25	

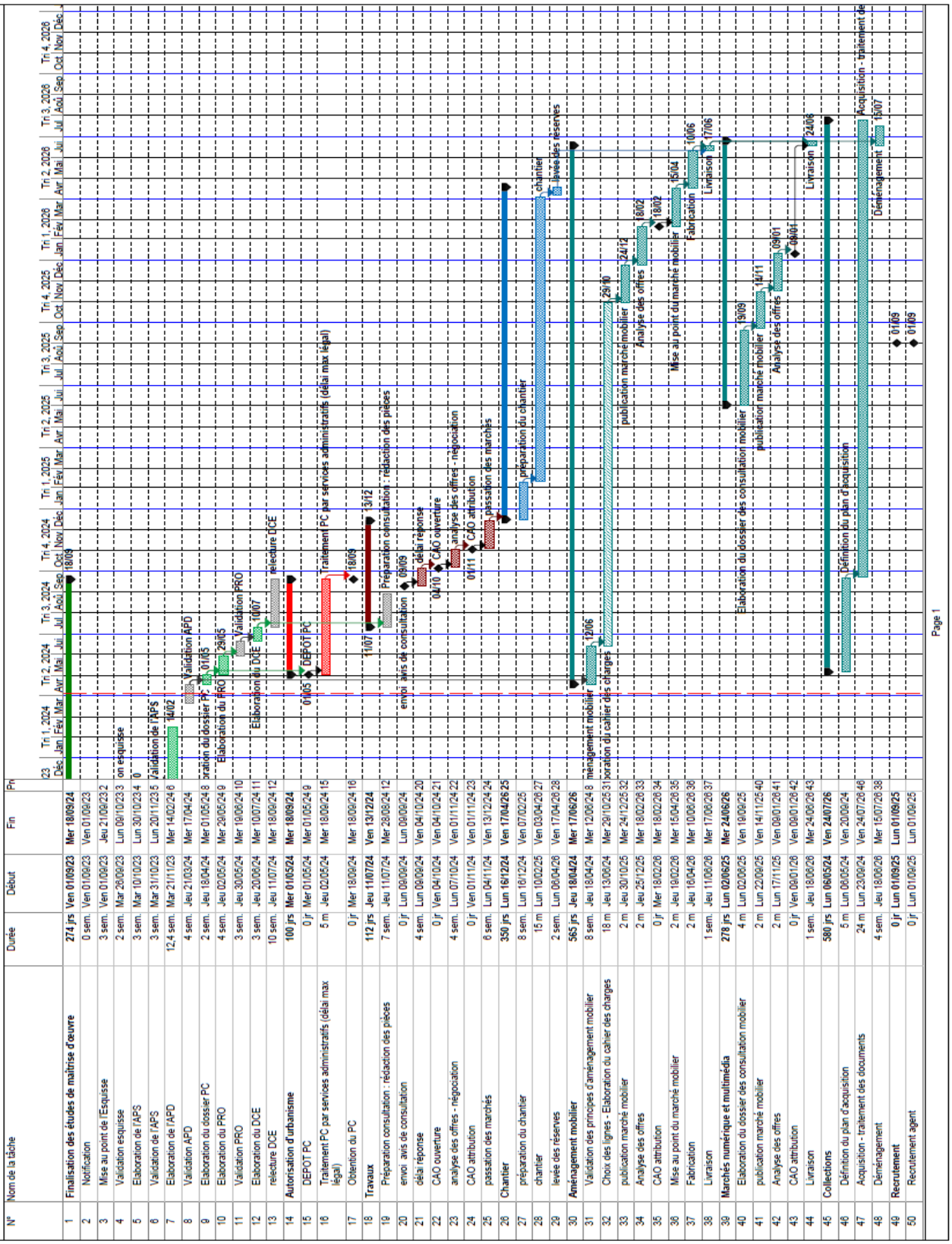

IV EVALUATION

L'évaluation est indispensable pour valoriser la médiathèque, son activité et le travail de ses agents mais avant tout peut être d'assurer l'adéquation des services proposés aux besoins des utilisateurs. Pour adapter l'offre aux attentes des usagers existants ou à conquérir, les services pourront évoluer.

Pour ce faire, un tableau de bord, avec des indicateurs adaptés à la structure, permet de voir l'évolution de ses services, déduire les besoins non satisfaits et planifier les activités appropriées pour le futur.

Afin d'alimenter ce tableau de bord des relevés seront fait au jour le jour grâce aux outils informatiques mise en place (logiciel SIGB, puce RFID, automate de prêt/retour).

LA FREQUENTATION

- **Fréquentation globale**
- **Fréquentation par public**
- **Fréquentation par plages horaires**
- **Fréquentation des divers espaces**
- **Enquête de satisfaction**

LE PRET

- **Taux d'inscription**
- **Inscriptions par catégories d'âge**
- **Inscriptions par catégorie socio-professionnelles**
- **Nombre de prêts**
- **Types d'ouvrage empruntés**
- **Papier ou liseuse**
- **Enquête de satisfaction**

LES SERVICES MULTIMEDIA ET LE NUMERIQUE

- **Taux d'utilisation des appareils**
- **Participation aux ateliers de formation**
- **Autoformation**
- **Utilisation de Wi-Fi**
- **Enquête de satisfaction**

L'ACTION CULTURELLE

- **Nombre d'animations au total**
- **Nombre d'animation dans l'auditorium**
- **Fréquentation**
- **Projet avec les scolaires**
- **Enquête de satisfaction**

LE SERVICE A DISTANCE

- **Portage à domicile**
- **Boîte à retour**
- **Service en ligne (dont le prêt du livre numérique)**

LA COMMUNICATION

- **Les articles de presse**
- **L'Affichage**
- **La signalétique en externe**
- **Les campagnes de communication**

LE RESEAU

- **Actions en partenariat avec l'action culturelle municipale**
- **Prêt de documents interbibliothèques**
- **Participation aux actions du territoire**
- **Participation aux actions nationales**

LE RAPPORT ANNUEL

ANNEXES

Code de déontologie des bibliothécaires 2020
https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/code_deontologie_bibliothecaires_2020.pdf

Le Manifeste de l'Unesco sur la Bibliothèque Publique (version 2022)

https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%C3%A8ques%20publiques.v2.pdf

Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique 2022

La liberté, la prospérité et le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales. Ces valeurs ne pourront être concrétisées que si les citoyens sont bien informés et s'ils sont en mesure d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. La participation constructive et le développement de la démocratie supposent une éducation satisfaisante ainsi qu'un accès libre et illimité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information.

La bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques.

Dans chaque nation, mais particulièrement dans le monde en développement, les bibliothèques contribuent à garantir que les droits à l'éducation, la participation à la société de la connaissance et à la vie culturelle de la communauté soient accessibles au plus grand nombre.

Ce Manifeste proclame la conviction de l'UNESCO que la bibliothèque publique est une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information et un agent essentiel du développement durable, de l'épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus.

L'UNESCO encourage donc les gouvernements nationaux et locaux à soutenir et à s'engager activement dans le développement des bibliothèques publiques.

La bibliothèque publique

La bibliothèque publique est un centre d'information de proximité, elle met à disposition de ses usagers toutes sortes de savoirs et d'informations. C'est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par tous. Elle

offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

Les bibliothèques sont des créateurs de communautés, qui s'adressent de manière proactive à de nouveaux publics et sont à leur écoute afin de concevoir des services qui répondent vraiment à leurs besoins et contribuent à améliorer leur qualité de vie. Le public fait confiance à sa bibliothèque et, en retour, la bibliothèque publique a l'ambition de tenir sa communauté informée et sensibilisée de manière proactive.

Les services de la bibliothèque publique sont fournis sur la base de l'égalité d'accès pour tous, indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la nationalité, de la langue, du statut social et de toute autre caractéristique. Des services et des documents spécifiques doivent être fournis aux utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, utiliser les services et les documents habituels. Il s'agit par exemple des minorités linguistiques, des personnes handicapées, des personnes ayant de faibles compétences numériques ou informatiques, des personnes peu alphabétisées ou des personnes hospitalisées ou emprisonnées.

Tous les groupes d'âge doivent trouver une offre adaptée à leurs besoins. Les collections et les services doivent inclure tous les types de médias appropriés et les technologies modernes ainsi que les ressources traditionnelles.

La qualité, la pertinence par rapport aux besoins et aux conditions locales et la prise en compte de la langue et de la diversité culturelle de la communauté sont des critères fondamentaux. L’offre doit refléter les tendances actuelles et l'évolution de la société, ainsi que la mémoire des activités et de l’imagination humaines.

Les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale.

Missions de la bibliothèque publique

Les missions-clés suivantes, qui ont trait à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation, à l'inclusion, à la participation citoyenne et à la culture, doivent être au cœur des services des bibliothèques publiques. Grâce à ces missions-clés, les bibliothèques publiques contribuent aux objectifs de développement durable et à la construction de sociétés plus équitables, humaines et durables :

• Fournir l'accès à un large éventail d'informations et d'idées, libres de toute censure, soutenir l'éducation formelle et informelle à tous niveaux ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, en permettant la poursuite continue, volontaire et autonome de l’acquisition de connaissances pour les personnes à tous les âges de la vie ;

• Offrir des possibilités de développement créatif personnel, stimuler l'imagination, la créativité, la curiosité et l'empathie ;

• Créer et renforcer les habitudes de lecture chez les enfants, de la naissance à l'âge adulte ;

• Initier, soutenir et participer à des activités et des programmes d'alphabétisation pour développer les compétences en lecture et en écriture, faciliter le développement de l'éducation aux médias et à l'information et des compétences numériques pour tous les individus, à tous les âges, dans une logique de construction d'une société informée et démocratique ;

• Offrir à leurs publics des services sur place et à distance grâce aux technologies numériques permettant chaque fois que possible l'accès aux informations, aux collections et aux programmes ;

• Garantir l'accès de tous à tous types d'informations relatives aux différentes populations et aux possibilités d'organisations sociales, en assumant son rôle d'acteur de la cohésion sociale ;

• Fournir à leurs publics l'accès aux connaissances scientifiques, telles que les résultats de la recherche et les informations sur la santé, qui peuvent impacter la vie de leurs usagers, ainsi que favoriser la participation au progrès scientifique ;

• Fournir des services d'information adéquats aux entreprises, associations et groupes locaux organisés autour d'un centre d'intérêt ;

• Préserver et permettre l'accès aux données, aux connaissances et au patrimoine locaux et autochtones (y compris à la tradition orale), en fournissant un environnement dans lequel la population peut jouer un rôle actif dans l'identification des documents et objets à collecter, à préserver et à partager, conformément aux souhaits des personnes concernées ;

• Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;

• Promouvoir la préservation des expressions et du patrimoine culturels et un accès pertinent à ces contenus, le contact avec les arts, le libre accès aux connaissances scientifiques, la recherche et les innovations, telles qu'elles s'expriment dans les médias traditionnels, sous forme numérisée ou nativement numérique.

Financement, législation et réseaux

L'accès au bâtiment et aux services de la bibliothèque publique doit en principe être gratuit. La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle doit être soutenue par une législation spécifique et actualisée, alignée sur les traités et accords internationaux. Elle doit être financée par les pouvoirs publics nationaux et locaux. Elle doit être une composante essentielle de toute stratégie de long terme relative à la culture, la fourniture d'informations, l'alphabétisation et l'éducation.

À l'ère du numérique, la législation sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle doit garantir aux bibliothèques publiques la même capacité à acquérir et à donner accès aux contenus numériques qu'aux ressources physiques.

Pour assurer la coordination et la coopération des bibliothèques à l'échelle nationale, la législation et les plans stratégiques doivent également définir et promouvoir un réseau national de bibliothèques fondé sur un socle commun de normes de services.

Le réseau de bibliothèques publiques doit se construire avec les bibliothèques nationales, locales, de recherche et spécialisées, ainsi que les bibliothèques des écoles, collèges et universités.

Fonctionnement et gestion

Une politique claire doit être formalisée, définissant les objectifs, les priorités et les services en fonction des besoins de la population du territoire. Connaître le territoire et faire participer la population est important dans ce processus et la population doit être partie prenante des décisions.

La bibliothèque publique doit avoir une organisation efficace et respecter les normes professionnelles. Les services doivent être accessibles physiquement ou numériquement à tous. Cela implique des bâtiments de bibliothèque bien situés et bien équipés, de bonnes conditions de lecture et d'étude, ainsi que des technologies adaptées, et des heures d'ouverture suffisantes convenant aux utilisateurs. Cela implique également des services hors les murs pour ceux qui ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque.

Les services de la bibliothèque doivent être adaptés aux différents besoins des populations dans les zones rurales et urbaines, ainsi qu'aux besoins des groupes marginalisés, des usagers avec des besoins spécifiques, des utilisateurs multilingues et des populations autochtones.

Le bibliothécaire est un médiateur actif entre les usagers et les ressources, tant numériques que traditionnelles.

Des ressources humaines et matérielles suffisantes, ainsi que la formation professionnelle et continue du bibliothécaire, afin de relever les défis actuels et futurs, sont indispensables pour garantir une offre de services pertinente. Les dirigeants politiques doivent consulter les professionnels des bibliothèques afin de définir le niveau et la qualité des ressources requis.

Des programmes de sensibilisation et de formation des usagers doivent être mis en place pour les aider à profiter de toutes les ressources.

La recherche doit se concentrer sur l'évaluation de l'impact des bibliothèques et la collecte de données, afin de démontrer aux décideurs politiques les bénéfices sociaux des bibliothèques. Les données statistiques doivent être collectées sur le long terme, car les apports des bibliothèques au sein de la société se manifestent souvent sur les générations suivantes.

Partenariats

L'établissement de partenariats est essentiel pour que les bibliothèques puissent atteindre un public plus large et plus diversifié. Une coopération avec les partenaires pertinents - tels que les groupes d'usagers, les écoles, les organisations non gouvernementales, les associations de bibliothèques, les entreprises et autres professionnels au niveau local, régional, national et international - doit être mise en place.

Mise en œuvre du Manifeste

Les décideurs politiques au niveau local et national et la communauté des bibliothécaires dans son ensemble, partout dans le monde, sont invités à mettre en œuvre les principes exprimés dans ce Manifeste.

Le Manifeste Internet IFLA, Fédération Internationale des Associations des Bibliothécaires et des Bibliothèques (Version 2014)

https://www.ifla.org/files/assets/faife/publications/policy-documents/internet-manifesto-2014-fr.pdf

1. 1. Les bibliothèques et les services d'information et l'Internet
    1. 1.1. Les bibliothèques et les services d'information constituent des vibrantes interfaces qui établissent le lien entre les gens et les ressources d'information locales et mondiales. Ils donnent accès à des idées et des œuvres créatives et font que la richesse de l'expression humaine et la diversité culturelle soient accessibles à tout le monde.
    2. 1.2. L'Internet permet aux individus et aux communautés à travers le monde, qu'ils soient dans les villages les plus petits et les plus éloignées ou dans les grandes villes, d'avoir une plus grande Egalité d'accès à l'information pour assurer le développement personnel, l'éducation, l'enrichissement culturel, l'activité économique, l'accès au gouvernement et autres services, et la participation éclairée dans une société démocratique comme citoyen actif. Dans le même temps l'Internet crée des opportunités pour tous de partager leurs propres idées, leurs intérêts et culture avec le monde.
    3. 1.3. Les bibliothèques et services d'information devraient être les passerelles essentielles à l'Internet, ses ressources et services. Leur rôle est d'agir comme des points d'accès qui offrent commodité, orientations et soutien, tout en aidant à surmonter les obstacles crées par les différences dans les ressources, la technologie et les compétences.

2. 2. La liberté d'accès à l'information et la liberté d'expression sont essentielles à l'égalité, la compréhension et la paix mondiale. Par conséquent IFLA affirme que :
    1. 2.1. La liberté d'accès à l'information et la liberté d'expression, indépendamment du format et des frontières, est une responsabilité fondamentale de la bibliothèque et de la profession de l'information.
    2. 2.2. La fourniture d'un accès libre à l'Internet par les bibliothèques et services d'information constitue un élément essentiel du droit à la liberté d'accès à l'information et à la liberté d'expression, et aide les communautés et les individus à atteindre la liberté, la prospérité et le développement.
    3. 2.3. L'accès à l'Internet et toutes ses ressources doit entre compatible avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, particulièrement l'Article 19: *Chacun a droit à la liberté d'opinion et à l'expression de celle-ci; ce droit suppose la liberté d'avoir une opinion sans subir d'ingérence d'aucune sorte et de pouvoir chercher, recevoir et communiquer des informations et des opinions par n'importe quel média et indépendamment des frontières.*
    4. 2.4. Les obstacles à la circulation de l'information doivent être levés, en particulier ceux qui empêchent les individus de prendre avantages des occasions qui permettront

d'améliorer leur qualité de vie et peuvent entrainer des inégalités et la pauvreté. Un Internet ouvert est essentiel, et l'accès à l'information et la liberté d'expression ne doit être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des obstacles économiques ou technologiques.

3. 3. Le rôle et les responsabilités des bibliothèques et services d'information
    1. 3.1. Les bibliothèques et les services d'information ont un rôle vital en assurant la liberté d'accès à l'information et la liberté d'expression, et ont la responsabilité de:
    • servir tous les membres de leurs communautés, sans considération d'âge, de race, de nationalité, de religion, de culture, d'affiliation politique, de handicaps physiques ou mentales, de genre ou d'orientation sexuelle, ou tout autre statut
    • fournir un accès à l'Internet dans un environnement approprié pour tous les utilisateurs
    • Aider les utilisateurs, y compris les enfants et les jeunes, s'assurer qu'ils ont les compétences de maitrise de l'information et des medias dont ils ont besoin pour utiliser librement leurs ressources d'information choisies, en toute confiance et en toute indépendance
    • soutenir le droit des utilisateurs de rechercher et de partager de l'information
    • s'efforcer d'assurer la confidentialité de leurs utilisateurs, et que les ressources et les services qu'ils utilisent restent confidentiels
    • faciliter et promouvoir la créativité intellectuelle, culturelle et économique par l'accès à l'Internet, ses ressources et services.
    2. 3.2. A l'instar des services de base, l'accès à Internet et aux technologies connexes dans les bibliothèques et services d'information doit être gratuit.

4. 4. Mise en œuvre du Manifeste

4.1. L'IFLA encourage tous les gouvernements à soutenir la libre circulation de l'Internet des informations accessibles et la liberté d'expression, de garantir l'ouverture et la transparence en s'opposant aux tentatives de censure ou d'interdiction d'accès, et de s'assurer que la surveillance et la collecte de données sont manifestement légales, nécessaires et proportionnées.

4.2. IFLA invite à travers les bibliothèques et services d'information à travailler avec les États, les gouvernements, les institutions religieuses ou de la société civile, pour élaborer des politiques et des plans stratégiques qui prennent en charge et mettent en œuvre les principes exprimés dans ce manifeste à travers le développement de l'accès public à Internet dans les bibliothèques et services d'information à travers le monde, et surtout dans les pays en développement.

Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514

Chapitre I : Définir les bibliothèques et leurs principes fondamentaux
ARTICLE 1

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.
À ce titre, elles :
1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article 4, sous forme physique ou numérique ;
2° Conçoivent et mettent en oeuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;
3° Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;
4° Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.
Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public.
ARTICLE 2
L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales est libre.
ARTICLE 3
L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales et la consultation sur place de leurs collections sont gratuits.
ARTICLE 4
Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont constituées de livres et des autres documents et objets nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, tels que des documents sonores et audiovisuels.
ARTICLE 5
Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance.
ARTICLE 6
Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées.
ARTICLE 7
Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant.
ARTICLE 8
Les agents travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements présentent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article L. 310-1 A du CP, c’est-à-dire à l’article 1 de la loi Robert].

Chapitre II : Soutenir le développement de la lecture publique

ARTICLE 9

[A propos des bibliothèques départementales] Les départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner.

ARTICLE 10

Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;

4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale.

ARTICLE 11

Dans l'article sur le concours particulier de la DGD, les « établissements publics de coopération intercommunale » sont remplacés par les mots « groupements de collectivités territoriales » ;

Au début du deuxième alinéa, le mot : « Toutefois, » est supprimé.

ARTICLE 12

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique. [Cette disposition] entre en vigueur le 1er janvier 2023.

ARTICLE 13

Les documents appartenant aux bibliothèques de l' état, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements ne relevant pas de l'article L. 2112-1 [= relevant du domaine privé mobilier et non du domaine public mobilier dont relèvent les fonds patrimoniaux] et dont ces bibliothèques n'ont plus l'usage peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations, à des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association mentionnées au a du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts et dont les ressources sont affectées à des oeuvres d assistance ou à des organisations mentionnées au II de l article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire . Par dérogation aux articles L. 3212-2 et L. 3212-3 [qui prohibent la revente des dons de l'état et des collectivités territoriales] du présent code, ces documents peuvent être cédés à titre onéreux par ces fondations, associations et organisations. »